



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 20 janvier 2022

Le 20 janvier 2022 à 18 h 36, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 14 janvier 2022, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement.

La séance a été retransmise sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=M_QvVrQpi80

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Marie DUARTE, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Laurence BUFFLIER, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU, Béatrice GAILLIOUT

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Myriam BENCHARAA (pouvoir à Yann CUCHERAT)
Grégory CUILLERON (pouvoir à Béatrice GAILLIOUT)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Introduction par Madame la Maire

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à notre premier conseil d'arrondissement de l'année 2022.

Quelques propos introductifs pour commencer ce conseil, avec tout d'abord un retour sur les fêtes de fin d'année qui se sont bien passées dans le 5^e arrondissement puisque aucun incident majeur nous a été signalé pour Noël ou le réveillon du 31 décembre. La reprise est bien entendue ralentie du fait de la situation sanitaire que nous connaissons tous. Nous avons dû annuler les vœux de la mairie qui étaient prévus la semaine dernière, ainsi que le premier CICA de l'année puisqu'il nous était difficile techniquement de combiner un CICA avec les partenaires associatifs à distance et l'ensemble des élu.e.s en présentiel.

Je précise que notre conseil d'arrondissement se tient en présentiel parce-que nous devons procéder au vote d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Mme DRAILLARD de sa délégation, mais nous y reviendrons tout à l'heure. Un autre changement est à vous signaler dans notre assemblée puisque Mme Carole SAMUEL démissionne du conseil d'arrondissement pour des raisons professionnelles et nous accueillons donc ce soir parmi nous M. François THEVENIEAU comme conseiller d'arrondissement - bienvenue à lui.

En ce début d'année, je salue la patience, la responsabilité et l'adaptabilité dont font preuve les Lyonnais et les Lyonnaises, avec une pensée particulière pour le personnel soignant, pour les enfants, pour leurs parents, ainsi que pour l'ensemble du personnel éducatif – tous fortement éprouvés par la crise sanitaire.

Et pour des nouvelles plus réjouissantes concernant nos écoles : nous avons pu assister hier à l'installation du premier conseil d'arrondissement des enfants du 5^e arrondissement, et accueillons donc la promotion « Les lionceaux du 5^e », qui est constituée de 16 enfants des écoles Albert Camus, Fulchiron, West Point, La Petite Favorite, Jean Gerson, Notre-Dame du Point du Jour, Les Gémeaux et Saint-Just Saint Irénée.

Enfin, puisque nous sommes en début d'année, je présente à chacun et chacune mes meilleurs vœux pour 2022. Je nous fais confiance pour continuer à œuvrer collectivement pour que notre assemblée conserve un climat serein et l'esprit constructif qui la caractérisent. Sans plus attendre, je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2021.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à la majorité.

M. François THEVENIEAU s'abstient.

⊕ Arrivée à 18 h 44 de Mme Béatrice GAILLIOUT

Rapport 1 - Élection d'une nouvelle Adjointe à la Maire d'arrondissement suite à la démission de Mme Bénédicte DRAILLARD de sa fonction de 9^e Adjointe Rapporteur : Nadine GEORGEL

En date du 5 janvier 2022, Mme DRAILLARD a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe. Elle n'aura ainsi plus la charge des délégations senior et liens intergénérationnels mais continuera à travailler en lien avec l'ensemble des conseillers et conseillères sur les questions de Mémoire. Par ce rapport, il vous est proposé d'élire une nouvelle adjointe. Nous avons reçu à ce jour la candidature de Mme Marie DUARTE, conseillère d'arrondissement. Aucune autre candidature n'étant manifestée, pour procéder à l'élection de la nouvelle adjointe, nous devons d'abord désigner deux scrutateurs ou scrutatrices à la majorité absolue. M. CARRY et Mme PERRIN sont retenus dans cette tâche pour cette élection.

Mme Marie DUARTE est élue 9^e Adjointe à la Maire d'arrondissement avec 18 voix.

Bénédicte DRAILLARD : Merci Madame la Maire. Je quitte pour des raisons de santé, non sans un pincement au cœur, les délégations de la qualité de vie des aînés et des liens intergénérationnels, mais je me réjouis que ma collègue de Lyon en Commun, Mme Marie DUARTE, en qui j'ai toute confiance, prenne désormais en main ces délégations sociales et solidaires. Je suis heureuse d'avoir encore l'honneur de continuer à collaborer au bien commun de notre arrondissement avec la délégation Mémoire. Je tiens aussi à remercier chaleureusement Madame la Maire, toute son équipe et tous mes collègues, pour leur compréhension et leur bienveillance.

Marie DUARTE : Tout d'abord merci pour votre confiance. Je reprends la délégation de Mme DRAILLARD. Je suis habitante du 5^e arrondissement depuis 2004, notamment sur le Vieux Lyon et actuellement je suis sur le Point-du-Jour. Je connais donc les quartiers de ce bel arrondissement emprunts d'une histoire, d'un patrimoine, d'une culture, de verdure et ses habitants. 24 % de nos administrés sont concernés par la délégation qualité de vie des aînés. Je suis aussi maman de deux enfants scolarisés en primaire et collège et le lien intergénérationnel constitue un atout important à travailler. C'est donc avec humilité que je reprends ce challenge social, car passer derrière Bénédicte reste un challenge, tant sa détermination et son engagement sont forts. Je garde en tête une collaboration nécessaire et constructive pour cet arrondissement, par le partage de nos valeurs de Lyon en Commun et de notre majorité. Merci.

Rapport 2 - 2605 - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026 - Direction Sécurité Prévention
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Comme pour l'édition précédente, la stratégie poursuit deux objectifs essentiels : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique du quotidien des habitants et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, qu'ils soient auteurs ou victimes. Cette nouvelle programmation sur 4 ans renforce la prise en charge des publics vulnérables, qu'il s'agisse de mineurs, de personnes victimes de discriminations ou de jeunes majeurs en errance. Avec un impératif récent de prise en compte des situations individuelles, cette stratégie s'articule autour de 5 axes d'action :

- Agir plus tôt auprès des jeunes
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique
- Mobiliser les habitants
- Adapter la gouvernance et les outils du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Il s'agit, en termes de prévention sociale, de renforcer la prévention juvénile, incluant les publics mineurs non accompagnés ; développer les mesures de prévention de la récidive, travaux d'intérêt général, mesures de réparation ; améliorer la prise en charge sociale des publics en errance et prévenir les violences faites aux publics vulnérables, qu'il s'agisse des femmes ou des personnes exerçant une activité prostitutionnelle. En termes de tranquillité publique, il s'agit de prévenir les troubles à la tranquillité liés au trafic de stupéfiants ; d'agir sur les regroupements générateurs de nuisances, tant sur l'espace public que privé ; limiter les risques et nuisances générés par la conduite dangereuse de véhicules, notamment dans les rodéos ; pacifier la vie nocturne à travers la mise en place d'un Conseil lyonnais de la Nuit ; renforcer la tranquillité résidentielle sur le patrimoine privé des bailleurs sociaux et territorialiser la justice de proximité à travers l'expérimentation du dispositif de rapprochement police-population.

Anne PROST : Merci Madame la Maire. Votre présentation est intéressante mais comme vous le savez, je suis très pragmatique. Je note que nous avons des caméras de surveillance ou de vidéosurveillance qui ne fonctionnent pas, dont on ne peut extraire aucune information. Encore récemment, ce week-end, il y a des femmes seules qui sont rentrées très tard dans la nuit et qui se sont fait attaquer tout près du quai de Saône, à côté du Palais de justice, sans aucune possibilité de savoir ce qui s'est exactement passé. Il y a des bars et des restaurants qui ont des activités nocturnes très tardives qui ne sont pas du tout surveillés, avec des gens extrêmement alcoolisés qui sortent de ces lieux, donc pour l'instant je trouve votre liste longue et intéressante mais je ne vois aucun résultat et j'ai l'impression qu'au niveau de la sécurité de la ville de Lyon, vous ne faites rien. Merci.

Beatrice GAILLIOUT : Notre groupe votera favorablement cette délibération et nous espérons que cette nouvelle stratégie portera tous ses fruits, je vous remercie.

Yann CUCHERAT : Concernant les axes que vous avez développés et les objectifs que vous souhaitez atteindre qui sont très louables et que nous partageons, j'aurais aimé quelques précisions sur les moyens que vous allez justement déployer pour atteindre ces objectifs et apporter des réponses concrètes. On a vu tous les problèmes d'incivilité qui émaillent la ville, pas uniquement depuis ce mandat, il faut bien le reconnaître. Qu'allez-vous mettre en place de façon concrète pour essayer d'éradiquer ces problèmes qui sont dommageables pour tout le monde ?

Nadine GEORGEL : Merci. Je voudrais reprendre ce qui a été dit. Au niveau des caméras, s'il y a des dysfonctionnements qui sont connus au niveau du matériel, il faut le signaler. De mon côté, je n'ai pas de retours concernant des caméras qui ne fonctionnent pas.

Anne PROST : En fait, dès qu'il y a des extractions à faire, il n'y a jamais de retour. Les caméras sont en effet soit mal disposées, soit ne fonctionnent pas, ou l'on n'arrive pas à en extraire des informations. Par exemple, dans la rue des Trois Maries, il n'y a pas de caméras alors qu'il s'y passe des choses la nuit. Il y a aussi des problèmes de deal dans d'autres quartiers. Personne ne voit rien et rien ne se fait. Vous proposez une liste de propositions très attractives et satisfaisantes, mais dans la réalité je ne vois aucun résultat, donc je ne voterai pas contre cette délibération, mais je m'abstiendrai.

Nadine GEORGEL : Pour revenir sur les propositions qui sont faites, il y en a déjà un certain nombre qui sont dans la lignée de ce qui se faisait précédemment. Il n'y a pas de rupture radicale avec la stratégie précédente, sachant que la stratégie précédente a fait l'objet d'un audit par un cabinet indépendant, pour justement rectifier ce qui devait l'être. Il s'agit également d'une stratégie qui est développée en lien avec les services de l'État, notamment la préfecture, donc ce n'est pas uniquement la Ville de Lyon qui propose tout cela, sorti de tout autre contexte. En revanche, je vous invite à l'occasion, à vous rendre au poste de police central du 8^e, pour voir la qualité du matériel. J'ai assisté à des journées de formation dans lesquelles des élus de votre groupe étaient également présents, donc ils pourront en attester ; la qualité et la précision de ce que l'on peut voir est remarquable. Il y a une salle de vidéosurveillance qui est remarquable puisque la précision est sur quelques dizaines de centimètres. Alors effectivement, toute la ville n'est pas quadrillée par des caméras, mais je pense qu'ici, personne ne souhaite avoir un espace public dans lequel chaque centimètre serait surveillé. Cela nous renvoie sans doute à des visions différentes de la société.

Anne PROST : Nous sommes bien d'accord sur le principe de la liberté. Justement les libertés nous les avons de moins en moins. Je préférerais tout de même avoir des caméras et savoir mes enfants en sécurité dans nos quartiers, plutôt que d'avoir des pseudo caméras.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, ce que vous avancez n'est étayé sur rien. Si vous notez des dysfonctionnements, il faut les signaler.

Anne PROST : Très bien, je reviendrai vers vous car j'ai des informations très précises.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, allez voir l'état du matériel qui est réellement en fonctionnement et qui est très bon et demandez aux élus de votre groupe qui étaient eux aussi en formation sur les lieux.

Anne PROST : Très bien, mais par rapport à ce qu'il s'est passé ce week-end, il n'y a aucune caméra qui fonctionnait pour que l'on voie ce qu'il s'est passé exactement. Il y a en effet, aucune caméra sur la rue des Trois Maries à côté du Palais de justice, où le délit a eu lieu.

Nadine GEORGEL : Sur le 5^e, il y a des endroits où il y a moins de caméras, mais un endroit qui est bien couvert par exemple, ce sont les quais. Alors peut-être pas de ce côté-là, mais justement, récemment nous avons voté une extension du périmètre de vidéosurveillance et de vidéo-verbalisation, que nous avons d'ailleurs votée ensemble. La partie quai est donc bien couverte. Néanmoins, s'il y a des victimes qui ont porté plainte, leur parole est déjà une information. Il s'agit aussi d'un fantasme que de penser, qu'avec la présence de caméras, il n'y aurait plus de délinquance et tout serait résolu. On a l'impression qu'il s'agirait d'une solution à tout et que dès qu'il y a un problème, on demande des caméras. Or, dans les faits cela ne résout pas grand-chose. Cela nous ramène cependant à la question des moyens qu'il faut déployer. Je souhaiterais objectiver les choses. Tous les mois nous avons un point prévention sécurité et les tendances. À cet effet, nous ne notons pas d'explosion de la délinquance. Ce que l'on vit dans le 5^e est cohérent avec les tendances du reste de Lyon. Comparer avec l'année dernière où nous étions tous confinés n'est pas une bonne référence. En revanche si l'on compare avec 2019, nous sommes à peu près sur le même nombre de faits. En matière de faits, sur le 5^e, nous avons pas mal de voitures cassées et des vols à la tire, notamment sur la station de métro Vieux Lyon. Là où il y a des touristes, il y a effectivement plus de délinquance. Concernant les violences aux personnes, il y a en effet une augmentation, mais elle est globale sur la France et sur le reste de Lyon, ce que nous déplorons évidemment. Pour ce qui est des moyens, je vous rappelle qu'au début du mandat, le Maire de Lyon avait fait une demande

de 300 policiers sur la Métropole. Ce sont des effectifs qui sont en train d'arriver. Au niveau de la police municipale, on est aussi en train de travailler pour un rattrapage des effectifs, puisqu'il y a des postes non pourvus, des agents qui ne peuvent plus être sur le terrain pour des raisons médicales, donc là, il y a un vrai effort de la part de la Ville de Lyon pour le recrutement et pour remettre les effectifs à niveau. À côté de cela, il existe d'autres initiatives prises ; pas plus tard que la semaine dernière, avec M. MERLINC, Maire de Nuit, nous avons eu la présentation de l'expérimentation de médiation ALTM. Il s'agit de médiateurs, notamment dans le Vieux Lyon, présents jusqu'à minuit et qui donnent de très bons résultats.

Anne PROST : Ces médiateurs se promènent dans la rue et regardent ce qu'il se passe ? Ils engagent la conversation avec des gens dans la rue ?

Nadine GEORGEL : Tout à fait. Ils sont identifiés par des gilets verts et ils interviennent, soit lorsqu'il y a trop de bruit, soit quand il commence à y avoir un peu de tensions.

Anne PROST : Sur la voie publique ?

Nadine GEORGEL : Oui et du retour que l'on a eu, cette initiative a été très positive.

Anne PROST : Jusqu'à minuit ça va, les personnes n'ont pas encore beaucoup bu mais à 4 h du matin alors que certains bars sont encore ouverts, il y a des gens qui sortent très tard, totalement avinés. J'ai des noms de bars à vous donner, tout près du Palais de justice. Ces lieux-là sont donc à surveiller.

Nadine GEORGEL : Ils le sont Mme PROST et nous avons bien la liste des établissements problématiques. Nous en avons notamment un que l'on connaît depuis longtemps et nous ne ménageons pas nos efforts pour le faire fermer définitivement. À savoir que nous avons particulièrement insisté (nous savons tous de quel établissement il s'agit), sur la fermeture administrative en 2020 qui était arrivée juste avant le confinement et qui n'avait donc pas pu être appliquée. Nous avons alors fait en sorte que ce soit fait juste avant la nouvelle fermeture et cela n'a pas été simple car, par un changement de préfet entre temps, l'acte n'était plus valable. Il a donc fallu réactiver tout cela. Nous sommes déterminés pour que cet établissement ferme. Nous avons d'autres lieux qui posent d'autres types de problèmes et nous adaptons la réponse à chaque type de nuisance. Je constate à la place dans laquelle je suis, que l'on a depuis l'été dernier, beaucoup moins de remontées problématiques que l'été précédent, sur le Vieux Lyon. Il y avait un effet post-confinement l'année dernière qui était compliqué à gérer, avec une moindre tolérance car après 3 mois de silence, les gens étaient vite agacés du bruit. Je pense qu'il y avait aussi un petit effet d'angoisse collective. Cet été il y a eu nettement moins de remontées. Je pense que c'est aussi lié aux initiatives qui sont mises en place.

M. CUCHERAT : Juste deux petites questions complémentaires concernant les effectifs de police municipale qui doivent être complétés. Est-ce que vous avez des chiffres à nous donner sur les recrutements complémentaires qui arriveraient ? Et sur le sujet initial, à savoir la vidéoprotection, est-ce qu'à certains endroits où justement on pourrait justifier du fait qu'il manque des vidéos dans des lieux à risques où l'on observe des incivilités à répétition, vous seriez prête à les faire installer ?

Nadine GEORGEL : Concernant les recrutements, je n'ai plus le chiffre en tête et je ne voudrais pas m'aventurer à vous donner un chiffre qui n'est pas exact, mais je m'engage au prochain conseil d'arrondissement à vous donner les chiffres actualisés. Concernant les caméras, et c'est quelque chose que nous faisons régulièrement, il existe un dispositif de caméras nomades. Par exemple (et Mme PROST était également venue sur place), l'été dernier, nous avons eu un problème très circonscrit sur une résidence rue de Champvert, très certainement lié à du trafic de drogues avec des voitures brûlées pendant l'été, sur une seule résidence. La Ville a fait installer une caméra nomade. Nous reconnaissons aussi tout à fait que la résidence a fourni un gros effort en employant un vigile et c'est tout de même l'aspect humain qui est dissuasif aussi je pense. Mais même si la Ville a fait sa part avec une caméra qui fonctionne normalement, cela n'a tout de même pas permis d'élucider le problème. Maintenant, nous n'avons plus de remontées problématiques à cet endroit-

là pour différentes raisons. Actuellement nous étudions deux autres endroits, et nous avons déjà l'accord de principe de M. CHIHI, pour lesquels nous avons des remontées problématiques de la part des habitants. Une résidence en particulier nous a fait remonter des faits, certes, passés, et il n'y a pas de raisons de penser qu'ils seraient répétitifs, or ils sont quand même extrêmement graves donc nous allons proposer que la caméra nomade soit installée à cet endroit-là pour aussi rassurer. Nous ne sommes donc pas contre ces dispositifs par principe, mais il faut qu'il y en ait une utilisation raisonnée et justifiée. Quand il s'agit d'une demande et que l'on constate des faits graves, évidemment nous les installons. Aussi, il faut bien se dire aussi que les délinquants ont l'habitude des caméras et qu'évidemment, ils ne vont pas aller casser une voiture ou être identifiables dans le champ d'une caméra. C'est pour cela qu'à la fin, cela ne résout quand même pas grand-chose. Il peut y avoir un aspect dissuasif, préventif, cela peut souvent avoir l'impact de rassurer, en revanche est-ce que cela permet vraiment l'élucidation des affaires ? Cela reste un débat qui est ouvert et nous avons toujours un audit là-dessus. Cependant, sur la vidéo-verbalisation, je pense qu'il n'y a pas de débat.

Anne PROST : Juste un dernier point très rapide. Vous avez complété vos équipes de police. Comment expliquez-vous qu'à Lyon vous avez du mal à recruter, alors que toutes les villes aux alentours de Lyon ont toutes un quota de policiers et recrutent ? Est ce qu'il y a un problème d'attractivité de la ville ?

Nadine GEORGEL : Concernant le problème de recrutement, il y a peut-être des endroits où c'est plus facile. En revanche le problème de recrutement concerne la quasi-totalité des secteurs et il y a un problème d'attractivité au vu du coût de la vie et notamment pour se loger. Nous avons d'ailleurs eu l'exemple de deux recrutements qui étaient destinés au 5^e et qui ne se sont pas faits car les gens n'ont pas réussi à se loger. L'attractivité se fait en périphérie de Lyon dans certains lieux moins chers car globalement, plus on s'éloigne, plus on bénéficie de loyers davantage accessibles et cela représente un véritable problème. En revanche, il ne s'agit pas que de la question des effectifs de police municipale. Cela pose d'ailleurs aussi le problème du logement social pour différentes catégories, y compris les classes moyennes sur Lyon.

Joanny MERLINC : Sans rouvrir de débat saillant sur la vidéosurveillance, car la position de nos groupes diffère profondément sur cette question. Je vais juste rappeler, en tant que Maire de Nuit (c'est donc un sujet que je traite assez souvent), que les études et les données pragmatiques sur le sujet sont assez claires pour l'instant. D'un point de vue scientifique, nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler le jour où les études démontreront clairement l'intérêt de la vidéosurveillance et de la vidéo-verbalisation, surtout dans le type de délinquance qui nous intéresse à l'échelle d'un territoire et de l'arrondissement. D'un point de vue empirique, je participe aux points police régulièrement et n'ai pas le souvenir depuis le début du mandat, d'avoir eu des cas pratiques dans lesquels la vidéosurveillance aurait résolu de façon magique les situations. Car effectivement, sur les types d'infractions que Mme la Maire a cités, soit l'équipement en place permet déjà de faire quelque chose, soit l'appel à la vidéosurveillance et la vidéo-verbalisation n'aurait pas changé l'issue des dossiers. Je suis heureux que l'on puisse parler du Conseil Lyonnais de la Nuit et je souhaiterais donc préciser qu'il y a d'autres dispositifs que celui de l'ALTM, même s'il a été accueilli très favorablement, essentiellement par les commerçants qui ont été très contents de recevoir des médiateurs en mesure de leur parler de la sécurité, de faire de la médiation puis d'aller tout simplement à la rencontre des usagers pour des choses pour lesquelles la police n'est malheureusement pas sollicitée, à tort. En tout cas, cela décongestionne les cas et libère les effectifs de police. Et puis préciser qu'en collaboration avec l'UMIH, d'autres dispositifs vont être mis en place, notamment une nouvelle charte de qualité de la vie nocturne courant 2022, mais aussi le dispositif « chuteurs » qui est mis en place par l'UMIH pour ces questions d'engagement des établissements de nuit dans la tranquillité de nuit, et probablement d'autres démarches de médiation dont nous aurons l'occasion de reparler ici.

M. CUCHERAT : Sans vouloir éterniser le débat, je voudrais juste réagir sur la vidéo parce que si l'on prend l'exemple de l'attentat de Victor Hugo, on était bien contents qu'il y ait des caméras pour retrouver l'individu qui avait commis ces troubles-là. Si l'on prend également les rodéos urbains, on est bien contents qu'il y ait les vidéos pour identifier les individus en amont de leur rodéo urbain et

les retrouver ensuite pour saisir les véhicules. Les débats que l'on a pu avoir en interne avec les élus du conseil municipal, avec le préfet de police et le procureur, qui demandent aussi à augmenter la vidéoprotection pour résoudre un certain nombre d'enquêtes, n'est pas négligeable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Anne PROST s'abstiennent.

**Rapport 3 - 3077 - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux - Service des Mairies d'Arrondissement
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Sachant que cela concerne environ 700 agents qui peuvent être mobilisés lors des consultations électorales. En quelques mots, ce projet de délibération établit une rémunération pour les agents, à partir de 3 catégories : pour les agents B et C il s'agit d'une rémunération basée sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ; pour les cadres A, l'indemnité est basée sur le régime d'indemnité forfaitaire complémentaire ; et enfin la catégorie des vacataires, dont la rémunération se fait en fonction de la mission. Vous avez le détail dans la délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 4 - 3466 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction des Finances
Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la simplification des règles budgétaires et présente l'ensemble des subventions de fonctionnement, dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption du budget. Vous avez le détail pour l'ensemble de la Ville de Lyon dans le rapport. Dans le 5^e, sont concernés par cette délibération la Renaissance du Vieux Lyon avec un montant de subvention de fonctionnement uniquement d'environ 5 300 euros, donc une subvention égale à celle de l'année précédente. Idem pour la Fondation de Fourvière, dont la subvention est égale à l'année précédente à hauteur de 7 500 euros. Les bénéficiaires d'une augmentation par rapport à l'année dernière sont le Théâtre du Point du Jour avec une subvention de 300 000 euros, soit +13 000 euros par rapport à 2021 et le Conservatoire à rayonnement régional, qui bénéficie maintenant d'une subvention d'un million d'euros, c'est-à-dire +100 000 euros par rapport à l'année précédente.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 5 - 3424 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC**

Pour rappel, le dispositif « Scènes découvertes » a été initié en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour soutenir les compagnies, lieux, artistes et pratiques émergentes. En 2002 cela concernait 4 théâtres et à partir de 2006, deux salles de concert et une salle de danse ; enfin, depuis 2010 et c'est ce qui intéresse tout particulièrement notre arrondissement, un lieu iconique de création consacré aux arts circassiens à savoir notre incontournable école de cirque de Ménival. L'exécutif avait immédiatement affiché son soutien vis-à-vis de ce dispositif, en choisissant de le prolonger et j'avais d'ailleurs eu l'occasion en mars dernier, de vous le présenter. La convention triennale arrive à échéance. La Ville de Lyon a donc décidé en accord avec les partenaires du dispositif, à savoir la

DRAC et la région AURA, de relancer un appel à projet ambitieux pour la période 2022-2025. Pour respecter ces engagements et la temporalité des lieux concernés, la Ville de Lyon propose donc par la présente délibération, de prolonger de quelques mois la convention actuelle jusqu'à la prochaine convention. Il s'agit donc d'une prolongation de janvier à août 2022. La MJC de Ménival est évidemment concernée. Pour rappel également le dispositif « Scènes découvertes » est un pilier du triptyque du développement du pôle cirque de l'école ; à savoir, les pratiques amateurs dans une démarche d'éducation populaire, la formation pro préparatoire aux écoles supérieures en art du cirque et donc cette scène découverte qui soutient les compagnies émergentes. Cette prolongation permettra de clôturer à la MJC, école de cirque, une programmation riche avec deux compagnies professionnelles, des soirées « pistes ouvertes » des musiques en cirque et bien sûr, le spectacle de fin d'année des élèves en formation pro « nuits de cirque » qui aura à nouveau lieu aux subsistances en partenariat avec la compagnie MPTA la Mouche. Elle permettra également de prolonger les soutiens aux compagnies émergentes partenaires dont je vous avais déjà parlé ici, à savoir Mauvais Coton et 126 kilos. Sur un budget global 2022 de 88 720 euros, 30 000 euros sont financés par la Ville de Lyon et la prolongation proposée par la présente délibération représente 14 000 euros, soit par rapport au prorata sur 8 mois, à peu près le même soutien reçu par l'école de cirque. Pour cette délibération, je vous demande mes chers collègues, un avis favorable.

Anne PROST : Leur subvention n'était-elle pas de 20 000 et est passée à 14 000 ?

Joanny MERLINC : C'est bien cela. La subvention est bien de 20 000 euros, comme on parle d'une prolongation de 8 mois, au prorata 14 000.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 6 - 3453 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16^e édition du festival « les Chants de Mars » du 16 au 26 mars 2022 – Approbation d'une convention d'application - Direction des Évènements et Animation

Rapporteur : Joanny MERLINC

Pour rappel, il s'agit d'un événement incontournable à Lyon et dans son agglomération depuis 16 ans. Il est né de la collaboration entre les MJC lyonnaises et a été construit sur une envie commune de mutualiser les compétences et de fédérer les publics. Aujourd'hui, il est conjointement porté par la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy. Nous nous félicitons du rayonnement culturel apporté par cette initiative à notre ville et notre arrondissement. En mars dernier, j'avais souligné ici-même, notre attachement particulier à ce festival et aux liens qu'il tissait entre les disciplines et les pratiques amateurs et professionnelles et son ancrage fort sur le territoire par l'entremise de la MJC. Ils ont vécu certaines turbulences, puisque l'édition 2019 avait rassemblé 7 500 personnes, l'édition 2020 avait été annulée à la suite de la crise sanitaire et la crise sanitaire avait aussi conduit les organisateurs, l'année dernière, à se réinventer avec un festival qui s'est tenu en grande partie en distanciel, mais qui a remporté un grand succès. Le dispositif a été très bien accueilli par le public et la plateforme de diffusion a bénéficié d'une excellente audience. Néanmoins, l'édition 2021 signe bien le retour en salle des « Chants de Mars » et nous nous en réjouissons. Il est donc proposé d'accorder un total de 14 000 euros de subvention au festival, sur un budget prévisionnel en forte hausse par rapport à l'année dernière évidemment et donc je vous demande, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 7 - 3474 - Adoption du règlement du budget participatif lyonnais - Mission Démocratie ouverte

Rapporteur : Catherine GOUJON

J'ai beaucoup de joie à vous présenter cette délibération, qui a pour objet la présentation du budget participatif et d'en adopter le règlement dont je vais vous présenter les principaux éléments. Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne. Il permet de dédier une enveloppe budgétaire d'investissement à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants et habitantes de Lyon. Ce dispositif permet de renouveler les pratiques démocratiques, dans le sens d'une démocratie continue, plus inclusive et impliquante.

Il permet aussi d'enrichir les décisions des élu.e.s, par les contributions citoyennes. Ce budget s'élève donc à 25 millions d'euros et va faire l'objet de deux campagnes d'attribution : une première campagne qui va démarrer en février 2022 avec 12,5 millions d'euros consacrés à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitant.e.s. Les objectifs étant de favoriser les initiatives des Lyonnaises et des Lyonnais en renforçant leur pouvoir d'agir, de stimuler le dialogue entre les habitant.e.s, les élu.e.s et les services municipaux, de développer l'écoute et les besoins des habitant.e.s par les élu.e.s, de concerter largement pour l'orientation d'une part de l'investissement public. Ce budget participatif est organisé, un règlement va lui permettre de lui donner les meilleures chances d'aboutir le mieux possible. Concernant le dépôt de projets, tout le monde pourra présenter un projet à savoir habitant.e.s ou collectifs d'habitant.e.s, associations et instances de proximité ; les personnes résidant, travaillant ou étudiant à Lyon ; sans condition d'âge ni de nationalité. Alors bien sûr, il y a aussi des critères de recevabilité des projets, on ne va pas pouvoir prendre tous les projets des habitant.e.s. Ces critères ont pour objectifs de répondre à l'intérêt général, de bénéficier à la ville et ses habitant.e.s ; cela ne doit concerner que des dépenses d'investissement et non de fonctionnement ; il y aura une attention accordée à la faisabilité technique et juridique de ces projets qui porteront essentiellement sur des compétences municipales et réalisables en deux ans, puisqu'il y aura deux campagnes pour ce mandat et pour la réalisation de ce budget participatif. Concernant la répartition, les enveloppes sont calculées au prorata du nombre d'habitants par arrondissement et donc pour le 5^e, le montant de ce budget participatif s'élèvera à 1 016 423 euros. Une partie de ce budget est dédiée à des projets transversaux à la Ville de Lyon et à plusieurs arrondissements qui ont un rayonnement sur toute la ville et qui peuvent aussi concerner de grands équipements de la Ville. Un important dispositif de communication va démarrer à l'issue du prochain conseil municipal, avec le lancement d'un dispositif et d'une plateforme numérique d'information et d'initiative citoyenne, qui est baptisée « Oyé ! », sur laquelle il y aura le dépôt des idées, des projets et des votes. Pour aider les habitant.e.s à structurer leurs idées, il y aura 3 ateliers organisés de mars à juin, par arrondissement, ce qui veut dire qu'il y aura 27 ateliers organisés dans la ville de Lyon, accompagnés par un prestataire qui va soutenir ces ateliers d'émergence d'idées. Il y aura aussi de la formation pour les instances de proximité qui sont impliquées dans l'accompagnement de cet ambitieux projet, mais également de la formation auprès des agents référents. La Ville de Lyon a aussi constitué une équipe de ville, propre, au sein de la mission « démocratie ouverte », pour accompagner ce projet. Il s'agit d'un dispositif inclusif et le dépôt des idées ainsi que le vote du budget participatif vont se dérouler sur la nouvelle plateforme numérique qui s'appelle oye.participer.lyon.fr et l'intention est que la communication soit accessible et soit facile à lire et à comprendre. Il y aura aussi des alternatives en présentiel pour donner des informations aux habitant.e.s, y compris à ceux et celles qui n'auraient pas accès à la communication numérique ; il y aura des stands d'animation mis en œuvre, des ateliers d'émergence, des forums et également un soutien dans les espaces numériques des bibliothèques qui vont être sollicitées pour accompagner les personnes, y compris dans le dépôt des idées, de projets. Également un accompagnement des publics via les réseaux et un vote sécurisé et accessible à toutes et tous. Cette plateforme numérique a déjà été utilisée dans plusieurs villes et bénéficie d'une certaine expérience dans l'usage. Concernant les quelques idées pour les quartiers qui ont été réalisées dans d'autres villes, on peut retrouver un auvent dans une école à Paris, une aire de jeu inclusive à Rennes, du matériel 3D dans une médiathèque ou des défibrillateurs dans la rue. Il y a 170 villes en France qui ont déjà adopté le budget participatif de tout bord politique, donc il ne s'agit pas d'une exclusivité de la gauche ou des écologistes.

Concernant le calendrier, le démarrage du dépôt des projets sera le 14 mars. Il va s'étaler sur plusieurs mois jusqu'au 17 juin, durant lesquels se tiendront les ateliers d'émergence. Ensuite, nous

passerons à l'analyse technique, juridique et financière par les services de la Ville entre mai et novembre. Le vote se fera entre novembre et décembre et comme pour le dépôt des projets, il y aura un accompagnement au vote pour les habitants.e.s, afin d'être assuré que chacun puisse avoir accès à ce dispositif. Une fois le vote effectué, la réalisation va être étalée. L'intention étant que le projet puisse être mis en œuvre dans les deux ans à suivre. Début 2023, une évaluation de ce dispositif est prévue pour pouvoir l'améliorer, dans le cadre de la deuxième campagne qui aura lieu au début de l'année 2024. Est-ce qu'il y a des questions à propos de ce dispositif ?

Béatrice GAILLIOUT : Merci pour cette présentation. Juste avant de venir j'étais avec Chloé VIDAL et les personnes de mon groupe du conseil municipal, donc nous en avons déjà pas mal débattu. Nous vous informons que nous nous abstenons sur ce dossier, même s'il s'agit d'un projet qui, au demeurant, peut être intéressant mais qui toutefois nous interroge sur plusieurs points. Premièrement, et comme je l'ai souvent dit en conseil d'arrondissement, la place des conseils d'arrondissements, la place du Maire et de son équipe dans l'arrondissement. Je suis déçue car il y avait eu des promesses électorales sur ce sujet-là. Ensuite vient la question de la place des conseils de quartiers, qui est une instance structurée et qui a un historique de 20 ans, donc sur la démocratie participative, ils auraient pu prendre leur part et jouer un rôle dans ce budget participatif, ce qui n'est pas le choix qui a été fait ici, puisqu'ils auront toujours les mêmes appliques, les appliques ont même été doublées, ce qui est très bien, mais leur positionnement sera différent. Ce sera également la même chose pour les CIL et associations, même si elles en font partie, et nous savons qu'à Lyon nous disposons d'un tissu associatif très important et qui compte beaucoup dans la vie de la cité et des projets qui sont menés. Ensuite, le planning me paraît très et trop rapide. En effet, aujourd'hui nous sommes le 19 janvier, tout sera voté le 27 janvier, le démarrage du dépôt des projets du 14 mars au 17 juin, cela va être sur les chapeaux de roue. Ce qui va être aussi décevant c'est finalement que l'Hôtel de Ville va donner son accord ou non sur les projets. Ce qui aurait pu être souhaitable (sachant que le 5^e arrondissement dispose d'une enveloppe de plus d'un million) aurait été de donner cette enveloppe à la mairie d'arrondissement qui aurait organisé cette concertation différemment. Parce qu'en plus, on nous parle d'expérimentation et là, nous avons une expérimentation avec un règlement très strict (ce qui est normal car il est aussi question d'argent). Pour ma part, je ne suis pas du tout contre la concertation, mais je pense que l'on aurait pu la faire et la mener autrement. Se pose aussi le problème de la Métropole car tous ces projets se disent projets Ville de Lyon, mais il faut aussi compter sur la Métropole car elle a aussi son mot à dire sur de nombreux projets. Aussi, tous les projets présentés sont des projets que nous avons aussi menés précédemment sur les défibrillateurs, l'aménagement des cours des écoles, etc., et nous les avons faits en concertation. Par exemple, le jardin de la visitation où Céline FAURIE-GAUTIER a rencontré les écoles et les enfants du quartier pour l'aménagement de cet espace. Il y a aussi eu de la concertation avec les habitants et nous avons trouvé les budgets pour le faire. Autre point concernant la communication qui va être faite sur ce projet de démocratie participative : j'ai constaté avec beaucoup de regrets, l'enlèvement des panneaux lumineux. En effet ces panneaux sont une mine d'informations pour la culture, la formation, les écoles, mais aussi pour les personnes sans-abri, car elles ont les informations sur les lieux dans lesquels elles peuvent se rendre. Des jeunes qui se retrouvent à la rue ne connaissent pas l'information qui y figurait. Se pose alors la question de la façon dont les gens vont savoir et je crains qu'il s'agisse que d'un petit groupe et d'un noyau de gens qui sont habitués à aller sur internet ou qui s'intéressent à la vie de la cité. Mais tous ceux des quartiers défavorisés, par exemple, comment ces gens vont accéder à l'information ? Les quelques explications que l'on m'a données ne m'ont pas vraiment convaincue. Tous ces éléments font que nous nous abstenons. Nous ressentons également une forme de frustration vis-à-vis de la réponse négative apportée aux projets de certaines personnes qui auront travaillé dessus pendant des mois. Le schéma aurait pu être différent car la mairie d'arrondissement est le lieu où les gens ont le plus confiance et se sentent en sécurité. La gestion de ce dispositif aurait donc pu être gérée par la mairie d'arrondissement en faisant de la concertation et de la démocratie participative.

Anne PROST : Selon moi cette démocratie participative est une sorte d'abandon des conseils de quartiers et pour en avoir fait partie depuis longtemps, je sais toute l'implication qu'ont les bénévoles de ces conseils de quartiers. J'en profite juste pour rappeler que lorsque l'on est référent d'un conseil de quartier, il est judicieux d'être à l'heure et de ne pas arriver avec une heure de retard, par respect pour ces bénévoles qui travaillent dur pour faire de belles propositions en démocratie participative.

Ensuite, vous avez créé un comité de pilotage qui, malheureusement, avait été réalisé sur seulement sept arrondissements et vous en aviez oublié deux, vous savez lesquels. Par ailleurs, j'ai une question concernant vos listings et vos fichiers car nous avons l'impression que vos fichiers sont un peu « truqués » puisqu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas habitants de l'arrondissement et qui sont peut-être en effet des usagers. Nous serions donc partants pour proposer un amendement dans lequel on noterait que, seuls peuvent voter ceux qui sont inscrits sur les listes électorales. Pour toutes ces raisons nous sommes contre, mais je m'abstiendrai, merci.

Yann CUCHERAT : Nous sommes globalement favorables à cette démarche, nous saluons quelques points que l'on avait aussi portés mais d'une autre manière sur le mandat précédent, même s'il faut reconnaître que l'enveloppe dédiée est conséquente, d'autant plus dans une période de covid. En effet, 25 millions d'euros représentent pratiquement 4 gymnases, 5 écoles ou encore 2 piscines. Ce sont donc des budgets conséquents que vous déployez de manière la moins hasardeuse possible, mais comme j'ai quelques points d'interrogation qui me laissent penser qu'il peut y avoir effectivement quelques trous dans la raquette. Comme l'a indiqué Mme GAILLIOUT, lorsque l'on met les budgets en comparaison avec les moyens d'une mairie d'arrondissement, ils sont disproportionnés puisque si la démocratie participative fait sens, il me semble aussi que la démocratie représentative, et donc les élus que nous sommes ; il existe également un vrai sens à porter cette concertation durant tout le mandat et pas uniquement pendant le temps des élections. Nous concernant, les interrogations sont l'exclusivement numérique, notamment du fait de la fracture que l'on connaît par rapport aux publics, même si les bibliothèques et d'autres ressources, permettront à certains d'y avoir accès. Il y aura quand même des publics qui seront empêchés et pour lesquels l'accès ne sera pas facile. La deuxième chose qui nous dérange est le fait qu'une fois que les propositions seront validées avec les critères de recevabilité, tout le monde pourra voter même si l'on n'est pas Lyonnais. Il suffira en effet d'avoir une adresse mail. Nous pouvons donc imaginer qu'il y ait des lobbyings, des associations ou autres qui, de manière massive, votent pour un projet et prennent part à une décision qui ne soit pas forcément celle des Lyonnais. Dans la discussion que nous avons eue avec Mme VIDAL, il n'y aurait pas forcément d'éléments qui pourraient contrecarrer ce phénomène-là, donc sur ce point, cela nous dérange. De la même manière, une fois que ces projets avec ces critères de recevabilité auront été actés, comment vote-t-on derrière ? Est-ce que c'est le nombre de voix qui l'emporte ? Qui est-ce qui va porter la décision pour que l'on retienne le projet ? Est-ce qu'il va y avoir une commission ? Je crois effectivement qu'il va y avoir une commission de suivi d'évaluation dans laquelle notre groupe « la Ville de Lyon » ne siègera pas. Nous avons fait la demande à ce que nous puissions tout de même y participer mais je crois qu'il n'y a que les maires d'arrondissements qui pourront y siéger donc nous le déplorons à notre niveau. Un autre point qui nous dérange également concerne le fait qu'il n'y aura visiblement pas de débats sur les projets qui seront retenus, c'est-à-dire qu'une fois que ces projets auront été validés, je crois qu'ils ne repassent pas par la Chambre du conseil municipal pour une validation. Nous donnons donc en quelque sorte un blanc-seing à hauteur de 25 millions d'euros et je trouve que c'est dérangeant que dans ces espaces démocratiques où il peut y avoir du débat, cela ne repasse pas par la Chambre du conseil municipal. Tous ces points d'interrogation nous obligent à nous abstenir et nous verrons à l'usage la façon dont les choses évoluent et comment nous pourrions nous positionner.

Catherine GOUJON: Par rapport à ce que vous avez demandé en dernier lieu sur le vote, c'est effectivement en fonction du nombre de voix. Les projets vont être choisis au nombre de voix et à la hauteur, jusqu'à l'utilisation complète du budget, en l'occurrence d'un million pour le 5^e arrondissement. Comme l'a évoqué Chloé VIDAL avec qui vous avez échangé, il s'agit d'une expérimentation, c'est un premier lancement de cette initiative, il y a donc cette évaluation qui peut prendre en compte, comme vous le disiez, des trous dans la raquette. Quand on démarre une expérimentation il peut y avoir de l'inconnu, une volonté d'améliorer et en même temps, le groupe qui accompagne ce dispositif a de l'expérience, ce n'est pas la première fois qu'il accompagne des municipalités dans la mise en œuvre d'un budget participatif, y compris avec cette plateforme. Toutes ces questions de sécurité que les adjoints à la démocratie locale avaient posées, et du fait de s'assurer qu'il s'agissait bien des personnes qui habitaient, résidaient ou travaillaient dans le 5^e arrondissement, qui allaient pouvoir effectivement voter pour des projets locaux. Dans leur

expérience, c'est ce qui fonctionne à 90 %. Il y a en effet très peu de cas où il y aurait un contournement du dispositif. Par ailleurs, les conseils de quartiers ont la possibilité (comme les associations de notre quartier), de déposer des projets et jouent un rôle très important justement par rapport au choix des projets. Ils connaissent très bien le tissu territorial, les besoins des habitants et l'on attend d'eux une forte implication dans la proposition de projets. Les conseils de quartiers ont donc toute leur place dans ce dispositif et nous continuerons de les soutenir au travers de nos élu.e.s référent.e.s qui participent aux conseils de quartiers. C'est en complément des APIC et sur des budgets qui sont importants, c'est donc la confiance en le discernement des habitants qui est en jeu, à choisir des projets au service du bien-être des habitants et des habitantes du territoire. Nous partons donc avec cette intention-là de faire confiance. C'est ce qui détermine notre action, sachant que dans deux ans il y aura une évaluation et que l'on tirera les leçons nous permettant d'améliorer le dispositif, car il y aura certainement des choses à régler et réguler pour la prochaine campagne.

Nadine GEORGEL : Comme l'a dit Mme GOUJON, je voudrais m'associer au fait que l'on soit très contents d'avoir une présentation du dispositif ce soir car c'est un projet qui nous tient, à l'ensemble de la majorité, très à cœur. C'est aussi notre vision de l'action publique et de l'implication des citoyens. Je pense qu'il ne faut pas nécessairement le voir comme étant en concurrence avec de l'existant, avec les conseils d'arrondissements ou les conseils de quartiers, sachant que, pour les conseils et les mairies d'arrondissements, on va avoir une partie de co-construction sur des projets PPI avec les habitants. Concernant le 5^e arrondissement, nous irons très certainement consulter M. HUSSON, car c'est sûrement de son côté que l'on va pouvoir avoir ces projets coconstruits. Nous sommes donc bien dans cette logique d'avoir aussi une partie mairie d'arrondissement et co-construction avec les habitants. Je pense encore une fois qu'il ne faut pas le voir comme étant en concurrence, mais en complément. Et l'exemple du dispositif à Porto Alegre au Brésil, a amené des personnes initialement éloignées de l'action publique traditionnelle à s'impliquer dans de petits projets de quartiers et cela peut être une manière de remobiliser et réintéresser les citoyens à la vie publique. Concernant le montant, il est effectivement très important mais cela ne dit pas non plus que l'on va tout utiliser. Si les projets ne sont pas pertinents, l'intégralité de l'enveloppe ne sera pas consacrée. Cela se fera sur l'analyse technique et la recevabilité du projet. Ainsi, par exemple, un peu plus d'un million est alloué au 5^e : s'il n'y a que des projets à hauteur de 500 000 euros qui passent le filtre de la recevabilité, nous n'irons pas au-delà. On ne va pas sélectionner jusqu'à atteindre le million. Il y a bien une barre mais c'est un critère de recevabilité qui est privilégié. Il y a fort à parier que, pour une première édition, on n'atteint peut-être pas ce maximum. C'est bien d'abord la recevabilité, la pertinence et l'action publique. Je pense que l'on assiste tous aux réunions publiques, aux conseils de quartiers et l'on voit que ce sont souvent toujours les mêmes « super citoyens » qui sont très impliqués, qui portent les projets et qui savent faire un dossier, car effectivement, il est difficile de monter un dossier de subvention d'association. Tout le monde ne le passe pas et il y a des frustrations. J'aimerais vraiment l'imaginer, nous sommes nombreux à le partager, comme une expansion des possibilités de l'action publique et citoyenne et non comme une mise en concurrence. J'avais émis des vœux de sérénité lors du début de ce Conseil d'arrondissement. Par ailleurs, concernant la manière dont on aborde la vie publique à quelques mois des élections, affirmer que les fichiers d'une administration sont potentiellement truqués est extrêmement grave. Cela peut être soumis à diffamation.

Anne PROST : Pour moi ce ne sont pas des fichiers recevables, c'est-à-dire qu'ils ne correspondent pas à la population qui vit et qui vote dans nos arrondissements de la Ville de Lyon.

Nadine GEORGEL : Mais vous, vous les recevez Mme PROST les fichiers? Vous affirmez des choses dont vous n'êtes pas au courant.

Anne PROST : Non. Je ne sais pas d'où vous sortez vos fichiers. Il y a par exemple des gens de Strasbourg qui votent et répondent à vos sondages

Nadine GEORGEL : Il existe bien des personnes de Tassin inscrites dans le 5^{ème} arrondissement, cela arrive aussi.

Anne PROST : Je suggérais et je disais que je trouverais cela plus normal que ce soient les gens qui votent sur la ville de Lyon qui participent à cela et non des gens qui sont usagers. On est usager parce que l'on peut avoir travaillé à un moment donné, mais cela peut changer et l'on a encore accès à ces fichiers. Si vous préférez un autre terme, ce sont des fichiers « dirigés ».

Nadine GEORGEL : Donc vos propos ne sont pas de dire que les fichiers de la Mairie du 5^e sont truqués ?

Anne PROST : Non, je dirais qu'ils sont travaillés d'une manière particulière. Je suis donc plus nuancée.

Nadine GEORGEL : Après, vous pouvez avoir un échange avec les services sur la manière dont les gens s'inscrivent au conseil de quartier.

D'autre part il est important de revenir sur un des éléments d'échanges pour les mois à venir. Il est important de dire que les attaques ad nominales n'ont rien à faire ici. Les élus sont des gens impliqués.

Anne PROST : Je n'ai pas dit le contraire

Nadine GEORGEL : Un élu d'arrondissement ne dispose pas d'un mandat à plein temps et ont aussi des activités professionnelles.

Anne PROST : Vous nous avez proposé, comme cela est prévue par la loi, d'être élu référent dans des instances et nous l'avons fait. Lorsque nous sommes présents, nous sommes à l'heure. J'estime par respect, et cela concerne tout le monde, j'étais présente à 18h29 en attendant que tout le monde soit assis. Cela demeure une politesse des rois, et par respect pour tous ces bénévoles qui passent beaucoup de temps dans ces conseils de quartiers ou autres, on essaie d'être à l'heure. Tout du moins on s'excuse ou on fait en sorte de parler plus fort. C'est juste une question de respect mais pas du tout nominatif.

Nadine GEORGEL. Je n'ai aucun doute, que dans cette assemblée, chacun essaie de faire du mieux qu'il le peut.

Anne PROST : Moi aussi, je fais du mieux que je peux et j'ai une vie professionnelle sans que de l'argent me soit versé.

Nadine GEORGEL : Le jour où vous aurez une heure de retard, personne ne fera de réflexion. Un troisième point également, et je l'ai mentionné et je le réitère de la manière la plus claire possible. Les conseils de quartiers, les associations, les CIL, tout ce qui fait la vie de proximité, ne sont pas des arènes politique. Elles ne doivent pas être instrumentalisées à cette fin. Je ne me mêle pas de la vie des conseils de quartiers, mais maintenant, je dispose de retours et cela ne sera plus toléré. J'espère que les choses sont claires.

Mme Anne PROST : J'ai été très claire.

Nadine GEORGEL : J'espère que cela s'arrêtera là, et qu'il n'y aura pas d'autres questions. C'est une question d'éthique et l'on n'est pas là pour diviser les citoyens ou pour porter son propre programme. Il y a d'autres instances pour le faire.

Mme Anne PROST : Je ne portais pas un programme, cela demeurerait juste une question.

Nadine GEORGEL : Je ne voulais pas y aller, on y va et on s'y retrouve. Moi j'ai eu des retours que vos propos n'étaient pas forcément adaptés à la réunion d'un conseil de quartier. Vous tendez la perche et je pense que le débat est clos.

Mme Anne PROST : j'en reparlerais avec M. CARRY tout simplement.

Nadine GEORGEL : Nous pouvons en parler, mais à la fin cela est la mairie d'arrondissement qui est garante du mode fonctionnement des conseils de quartiers. Cela m'embête de le dire sur ce ton, car cela avait déjà été évoqué et j'espérais que tout le monde le comprenne. On arrive dans un temps électoral où il convient d'avoir de la réserve et de l'éthique. Il y a des arènes pour la parole électorale et il y en a qui n'en sont pas.

Mme Anne PROST : Je réponds de manière sereine, et indique que je ne fais pas de la politique. J'ai juste posé la question de savoir si les projets qui étaient travaillés par les membres des conseils de quartiers allaient être suivis. M. CARRY parlait beaucoup de démocratie participative, et je lui indiquais qu'il faisait beaucoup travailler des gens. Est-ce que ce qu'ils vont vous proposer, en l'occurrence il s'agissait de végétalisation du Vieux-Lyon, sera accepté ? En effet, vous faites travailler des gens des heures et des heures, qui s'impliquent. Est-ce que cela sera accepté ou vous faites déjà vos choix en les faisant travailler pour rien ? Je ne vois pas en quoi, ai-je fais de la politique ?

Nadine GEORGEL : Merci et le débat est clos. J'espère sincèrement que l'on n'aura pas à y revenir pour les prochains mois.

🕒 Départ à 19 h 56 de Mme Laurence BUFFLIER (pouvoir à Béatrice GAILLIOUT)

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Anne PROST s'abstiennent.

Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER (pouvoir donné à Béatrice GAILLIOUT) et Grégory CUILLERON (pouvoir donné à Béatrice GAILLIOUT) s'abstiennent.

Rapport 8 - 3493 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Catherine GOUJON

Pour rappel, le PLU-H règlemente le droit des sols à partir des grands objectifs en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Cette révision donne les bases juridiques d'une politique d'urbanisme visant à répondre, entre autres, à deux défis majeurs de notre temps qui n'attendent pas : le logement digne et accessible pour nos concitoyens et concitoyennes aux revenus les plus faibles, la préservation de notre qualité de vie par la lutte contre le réchauffement climatique via le développement de la nature en ville, le maintien de la biodiversité, l'usage des mobilités douces et des constructions de qualité environnementale. Les objectifs sont, l'accroissement de la production de logements sociaux, l'évolution des règles écrites pour permettre une diminution des normes de stationnement automobile, une meilleure prise en compte du végétal et du bioclimatisme dans les constructions, préserver et valoriser le paysage et la trame verte, prévoir les équipements publics et adapter les projets urbains. Le premier point, à savoir l'accroissement de la production des logements sociaux dont la révision, s'attache à diminuer les seuils de pourcentage de logements sociaux pour les secteurs de mixité sociale. Les seuils d'exigence de construction à l'heure actuelle sont de 1 000 m², donc le déclenchement de la construction de logements sociaux se fait à partir de 1 000 m² et l'on va diminuer ces seuils à 800 m² pour le 2^e, le 3^e, le 5^e, le 6^e et le 7^e arrondissement. Aussi, de 1 000 à 500 m² de surfaces de plancher pour le 1^{er} et 4^e arrondissement. Les pourcentages demandés également pour le logement social et pour chaque opération vont être augmentés et vont passer à 30, 35, 40, voire 45 % de construction de logements sociaux par projet, selon les arrondissements et la nature des opérations. Dans cette délibération, la Ville de Lyon demande un abaissement de seuils pour certains secteurs des quartiers

du 5^e, 7^e et 8^e arrondissements, en citant principalement ceux du 5^e arrondissement qui nous concerne. Il s'agirait d'abaisser les seuils de déclenchement de secteurs de mixité sociale dans les zones de bourgs, en passant de 800 à 500 m² sur le plateau, notamment dans le quartier Saint-Just, Saint-Irénée, Point-du-Jour et le long du linéaire de la rue de Charcot. Pour mémoire l'objectif de 25 % de logements sociaux requis par la Loi Duflot du 18 janvier 2013 est loin d'être atteint dans notre arrondissement, puisque nous disposons de 15,2 % de logements sociaux, avec un objectif à atteindre de 25 %. Il y a donc un rattrapage nécessaire à réaliser, ce qui motive aussi la réservation de 4 emplacements pour permettre la réalisation de logements sociaux et nouvelle évolution également, l'introduction du BRS (Bail réel Solidaire) dans la nomenclature des financements de l'habitat. Le BRS est donc l'accession sociale à la propriété. Enfin, le nouvel outil de secteur taille minimale de logements sur l'existant a pour but de favoriser les typologies de logements : ce nouvel outil permet surtout d'avoir un équilibre et de favoriser les logements de grande taille notamment pour les familles, d'éviter qu'il y ait un pourcentage trop élevé de T1 et de répondre davantage à la demande des habitant.e.s. Il me semble qu'il s'agit de 70 % de logements au-dessus du T2 sur certaines surfaces de plancher et 80 % au-dessus du T3 pour une autre phase. Il s'agit de dispositions visant à favoriser la création de logements sociaux qui font tant défaut au niveau de notre arrondissement. Je tiens à signaler que dans la Ville de Lyon, la moyenne est de 21,7 % et que l'objectif des 25 % est à atteindre pour 2026. Au niveau des autres actions, on retrouve la réduction des normes de stationnement automobile. Concernant le 5^e arrondissement, nous sommes assez peu concernés, il y a la zone B et la zone C partiellement, après sur le plateau nous sommes en D et E, donc les normes de stationnement déterminent le nombre de places de stationnement par logement ou par surface de plancher. À titre d'exemple, pour la zone B, qui concerne le quartier Saint-Irénée et Saint-Just Fourvière, nous allons passer de 0,9 places par logement à 1 place pour 135 m² ou 0,6 places par logement. Un promoteur peut évidemment décider d'avoir plus de stationnements dans son bâtiment, mais l'intention est de limiter le nombre de places de parking pour permettre la construction de logements car ce qui n'est pas construit en termes de parking, les promoteurs vont pouvoir construire davantage de places de stationnement et cela rentre dans la politique de développement des mobilités douces et de lutte contre le réchauffement climatique. En parallèle, nous avons aussi une évolution dans les normes de stationnement du vélo, pour favoriser les mobilités douces. Nous allons passer de 1,5 m² à 3 m² par logement, avec pour les nouveaux projets, une réglementation requérant l'installation des locaux à vélos en rez-de-chaussée pour favoriser leur accessibilité, leur usage et avec éventuellement une diminution de cette norme si les locaux sont à hauteur suffisante pour accrocher les vélos au plafond. Le PLU-H prend aussi en compte le fait de favoriser la végétalisation et le bioclimatisme dans les constructions et dans ce cadre, l'augmentation la plus significative est l'évolution des coefficients de pleine terre qui sont augmentés dans quasiment toutes les zones de Lyon. Pour le 5^e arrondissement on se trouve surtout sur le URc2, les immeubles collectifs en plots où l'on est à 35 %. Le coefficient pleine terre est la proportion de pleine terre sur une parcelle. L'idée est donc de permettre le maintien, voire le développement de la nature en ville. Les évolutions les plus significatives pour notre arrondissement se trouvent notamment dans la zone UCe3 de Faubourg, qui passe de 10 à 15 % et éventuellement dans des zones de composites de petits collectifs dans lesquels on a l'URm2 où l'on va passer de 25 ou 40 % à 35 ou 50 %. Il y a aussi des évolutions importantes dans les zones de type pavillonnaire, divisées en catégories A B C D. Pour toutes les zones, il va y avoir un passage d'une catégorie à l'autre et avec ce passage, une augmentation. Par exemple pour la rue Dénoyez jusqu'à présent le CPT était à hauteur de 25 % et va passer à 40 %. Le coefficient d'emprise au sol, donc la proportion du bâti, va passer de 40 à moins de 30 %. On remarque aussi une évolution concernant les toitures végétalisées. Il s'agit là d'une profondeur minimale de 40 cm pour aménager les dalles et permettre un substrat fertile, c'est à dire que les toitures végétalisées jouent leur rôle dans le rafraîchissement de nos quartiers, avec une modification demandée de moduler cette épaisseur. Dans notre arrondissement, nous sommes notamment concernés sur toutes les petites extensions des maisons, des pavillons. En effet, sur de petites extensions, l'épaisseur de 40 cm est trop importante sur des structures bois donc nous aurons probablement une réduction à 30 cm qui sera suffisante. Enfin, ce qui s'inscrit dans cette révision du PLU-H est l'utilisation de matériaux renouvelables, biosourcés, sains et recyclables ainsi que le réemploi de matériaux issus notamment de la démolition. Cette démarche est en phase avec la nouvelle charte de qualité de l'urbanisme sur la Ville de Lyon. Nous avons également des OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) dans le 5^e arrondissement mais aussi sur différents sites de la Ville de Lyon. Je vais vous parler de

cette opération dans le quartier de La Plaine Charcot situé au niveau du rond-point tout au bout de Charcot, notamment au niveau du 176-174, où il y a deux projets de construction de bâtiments. C'était une zone de bourg qui passe en URm2, c'est-à-dire en une zone de petits collectifs, permettant une augmentation, puisque l'on passe de 15 % dans les zones de bourg UCe3 à un coefficient pleine terre de 35 %. Ce changement de zonage permet de répondre à la demande des habitant.e.s dans des endroits qui font sens. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de logement mais en favorisant le maintien voire le développement de la nature en ville. D'autres évolutions sont prévues, notamment dans le 5^e arrondissement et les bâtis patrimoniaux comme dans la rue de la Favorite, une extension du PIP (Périmètre d'Intérêt Patrimonial) de la rue de l'Oiseau Blanc, des créations ou des modifications d'EVV (Espace Végétal à Valoriser) ou encore des créations d'EBC (Espaces Boisés Classés). L'intention là encore est de développer un équilibre pour n'avoir aucune artificialisation des sols sur notre territoire, en essayant de viser ces deux objectifs, à savoir répondre à la demande de logement tout en luttant contre le réchauffement climatique ; mais aussi favoriser la beauté du cadre de vie par la nature en ville et enfin, garantir la réalisation d'équipements publics et l'adaptation des voies de circulation. Dans le cadre de ce PLU-H, il y a aussi la réservation de certaines zones le long des voiries importantes, qui permettent à moyen terme, de faciliter les mobilités. Le PLU-H est un long processus, la réflexion a démarré avant notre mandat et va se poursuivre et donc l'enquête publique, c'est-à-dire la mise à disposition à l'ensemble des habitant.e.s, des propositions de modifications, se fait à partir du 28 février et jusqu'au 5 avril. L'approbation des décisions se fera au dernier trimestre de 2022, ce qui veut dire qu'en janvier 2023, le nouveau PLU-H avec sa modification n° 3 sera effectif sur toutes les nouvelles constructions sur le territoire.

Béatrice GAILLIOUT (qui lit un texte de Laurence BUFFLIER)

Madame la Maire, mes chers collègues,

Le PLU-H est un document qui nous engage sur une longue période, bien au-delà de la durée d'un mandat, c'est pourquoi il doit être le reflet d'une vision partagée et collective.

Or cette modification n° 3 ressemble à une révision générale masquée du PLU-H puisqu'on dénombre 1 000 points revus dont 60 points du règlement. N'aurait-il pas été plus juste d'organiser un véritable débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ? Cela aurait été pour l'exécutif métropolitain l'occasion de développer et d'illustrer sa vision de la Métropole à long terme et pour les oppositions de discuter ce projet.

On retrouve également dans cette décision modificative une volonté forte de développer le logement social, volonté à laquelle nous adhérons mais vos exigences sont tellement importantes qu'elles risquent de rendre compliqué l'équilibre financier des opérations et de les compromettre.

Augmenter la part de logements sociaux dans les programmes neufs jusqu'à 45 % aura deux conséquences : soit empêcher d'atteindre l'équilibre des opérations, soit rendre la compensation financière portée par les accédants à la propriété tellement forte que les prix des logements ne seront accessibles qu'aux plus aisés. Cela contribuera à exclure de notre ville une classe moyenne qui n'aura plus les moyens de se loger dans le parc privé et n'aura pas accès au logement social. Le précédent exécutif métropolitain soutenait une production de logements forte avec une grande diversité de logements afin de répondre au plus grand nombre. Ne vaut-il pas mieux construire 30 % que promettre 45 % ? Quid des secteurs déjà bien lotis en logements sociaux comme Champvert, où de surcroît le seuil de déclenchement du logement social est abaissé à 500 m² ? Comment maintenir une mixité à terme sur ce secteur ?

Qu'en est-il du terrain de la clinique de Champvert, rue Benoist Mary ? Est-il justement considéré comme faisant partie du secteur de Champvert ? Est-ce qu'un nouveau permis de construire est actuellement instruit ?

Vous réduisez également considérablement les obligations en termes de parkings pour les constructeurs : une place pour 600 m² dans le centre et à la Part-Dieu, une place pour 130 m² dans le reste de Lyon. Bien d'accord qu'il faut plus de places pour stationner les vélos de manière sécurisée, mais les Lyonnais continueront pour beaucoup à posséder une voiture par foyer.

Construire des parkings souterrains dans les nouvelles constructions, c'est réduire le stationnement en surface et libérer l'espace public.

Enfin, on lit dans cette modification n° 3 que 643 ha perdront leur vocation constructible tant pour les zones urbaines qu'économiques, une surface qui peut sembler petite à l'échelle de la Métropole mais qui représente quand même la surface du 3^e arrondissement. La Métropole doit garder sa capacité de développement.

En conclusion, il nous apparaît que :

- Vouloir plus de logements sociaux tout en diminuant les capacités de construction de logements, c'est mettre en péril la construction de logements abordables ;
- moins de construction de logements, c'est créer de la rareté et donc renchérir les prix alors que la majorité métropolitaine dit publiquement vouloir limiter les loyers ;
- moins de construction de logements abordables en métropole, c'est rejeter des foyers dans le périurbain et la ruralité et donc augmenter l'artificialisation des sols dans les espaces périphériques, et créer de nouvelles problématiques de déplacement ;

- Problématiques de déplacements qui vont également apparaître si l'on réduit les constructions vouées à l'économie et que l'on va à l'encontre du besoin de centralité des entreprises.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.
Je vous remercie.

Anne PROST : Je voterai contre. Pour information, faire du social ne peut pas être qu'une priorité. Nous ne sommes pas contre et ne nions pas les difficultés de logement mais les décisions prises vont empêcher la construction et limiter l'offre, qui est rare et chère.

Yann CUCHERAT : Juste un petit mot Mme la Maire pour partager notre inquiétude sur cette révision du PLU-H. nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici au conseil municipal puisque l'on s'aperçoit de la diminution du nombre de constructions sur la Ville de Lyon d'une manière générale. Nous n'avons pas indiqué le chiffre exact du nombre de constructions sur l'année précédente mais je crois que cela représente moins de 1 000, alors que l'on en produisait plus de 3 700 initialement. Tout cela nous inquiète car le bien devient rare et donc plus cher, vous avez pu vous rendre compte de l'augmentation des prix d'habitation. Aussi, les différents critères que vous évoquez dans ce PLU-H vont rajouter bon nombre de contraintes, ne permettant pas d'équilibrer les différents projets et donc d'inciter les acquéreurs ou les promoteurs à se diriger vers des projets en 3^e couronne, puisqu'ils n'arriveront pas à les tenir ici à Lyon. Par conséquent, nous avons une partie de la population qui va effectivement désertier notre ville. On s'en rend compte puisque la construction en dehors de Lyon est en train de doubler. Pour nous, cela a un effet pervers car les prix vont augmenter sur la ville de Lyon, plus de gens vont se déplacer pour aller habiter en dehors avec des solutions de transports en commun qui ne sont pas adaptées aujourd'hui et donc, qui impliquent des circulations avec véhicules beaucoup plus conséquentes et par définition, une pollution de l'air qui augmente. Tout cela allant finalement à l'encontre des politiques que vous souhaitez mener. C'est donc dans cet esprit-là que l'on votera contre ce PLU-H.

Catherine GOJJON : Quand on construit 30 % de logements sociaux, il en reste 70 % pour les autres. Avec 25 % nous ne sommes même pas à la moitié et c'est du logement social dont on manque. Également, la loi sur l'encadrement des loyers va permettre l'accessibilité à des logements à prix abordables. Pour information, les promoteurs sont au courant de ces intentions de favoriser le logement social. À cet effet, pour le moment je n'ai pas eu de retours disant qu'ils ne construiraient pas. En tout cas, il y a une réelle prise en compte des besoins et de la confiance sur le fait qu'il est possible de construire au service des habitants.e.s. Par rapport à Champvert, il y a eu une erreur dans le descriptif de cette délibération, car justement ce n'est pas sur ces lieux que l'on souhaite développer du logement social. Par exemple Champvert et Valdo en sont suffisamment pourvus et c'est pour cela que nous avons demandé une rectification pour que les logements se construisent plutôt sur les zones de bourg. Par rapport à VINCI, un permis de construire a été déposé au mois de novembre et est en cours d'instruction. Il y a des pièces complémentaires qui ont été demandées

à l'opérateur par le service d'urbanisme impliqué. La mairie a donné son avis mais on attend également les retours du service d'urbanisme.

Nadine GEORGEL : Pour compléter, parfois la réalité est parfois plus complexe. Si l'on prend par exemple le secteur du Point-du-Jour, on peut voir visuellement, sans qu'il y ait besoin de démonstration, qu'il y a plus de logements. Cela ne s'est absolument pas traduit par des logements plus accessibles, puisque l'on est sur certaines constructions à plus de 8 000 euros le m². Ce ne sont pas des salariés qui vont accéder à ces logements. Autre exemple, sur Champvert, un appartement de 100 m² représente un demi-million. Quel couple de salarié sans apport, sans héritage, peut contracter un prêt dans une banque d'un demi-million ?

Anne PROST : Les taux de prêt sont encore très intéressants et des gens achètent.

Nadine GEORGEL : Ce n'est pas une question de taux de prêt. C'est l'acceptation du prêt.

Anne PROST : Effectivement sur le secteur du Point-du-Jour, nous avons des bien rares et très chers car de haute qualité.

Nadine GEORGEL : Pour beaucoup de salariés, accéder au crédit bancaire est compliqué, d'où la nécessité de renforcer la construction de logement social sachant qu'il y a au moins 4 catégories dans le logement social qui englobent donc toute une diversité de situations. Je vais revenir sur la question plus précise qui a été posée de la clinique Champvert. Le dossier est encore en cours d'instruction au niveau de la Ville de Lyon. Un permis a été déposé puis redéposé à l'automne. La Mairie du 5^e a rendu un avis très défavorable. Nous sommes cohérents avec les orientations que l'on portait pendant notre campagne ce qui ne veut pas dire que nous sommes opposés à tout projet sur ce site, on comprend bien la réalité foncière et économique. Or, ce qui est proposé avec une augmentation de centaines de véhicules dans la rue Benoist Mary, ce n'est pas possible et c'est en contradiction avec les orientations et les réalisations que Mme Perrin a portées, sur le passage de la rue Benoist Mary en zone de rencontre, c'est-à-dire à 20 km. Il faut une priorité aux piétons et aux cyclistes, on ne peut donc pas d'un côté porter cette initiative et de l'autre valider un projet qui amènera des centaines de voitures. C'est un projet sur lequel nous allons continuer à travailler. VINCI a été pour l'instant, un bon interlocuteur. Je pense que c'est compliqué pour toutes les parties prenantes. Nous allons essayer de travailler pour aboutir à des projets qui ne détériorent pas la vie des habitant.e.s et qui soient en cohérence avec l'avis du tribunal administratif très fort et sur lequel on ne peut pas passer, puisqu'il était bien question d'une possible mise en danger des piétons. Nous resterons donc cohérents et sur nos positions.

Béatrice GAILLIOUT : Juste préciser que lors du précédent PC, la Mairie du 5^e avait également émis un avis très défavorable, qui n'a pas été suivi par le Maire de Lyon, puisque lui avait émis un avis favorable et par la suite il y a eu le tribunal administratif. Je vois que le problème n'est toujours pas réglé car ce que l'on soulevait déjà à l'époque était lié aux véhicules et à la circulation à forte intensité. Je voulais aussi revenir sur l'encadrement des loyers car je m'interroge sur la façon dont il est fait concrètement auprès des propriétaires et des bailleurs, car en réalité, quand je prends par exemple l'immeuble dans lequel je vis depuis plus de 35 ans, la situation est folle, les gens qui arrivent, pour un 80 m² payent 1 400 euros par mois. On est dans le Vieux Lyon, sans forcément beaucoup de commodités sur les quais, avec de surcroît un ascenseur qui ne fonctionne pas.

Bénédicte DRAILLARD : Je me permets juste de dire que le bâtiment rue Saint-Georges qui vient d'être construit n'accueille pas de familles et c'est très regrettable. En tant que référente de l'école Fulchiron, nous recherchons désespérément de nouveaux élèves pour l'année prochaine afin de ne pas fermer de classe. On s'est dit que l'on irait voir en ce lieu s'il y avait des familles, mais en réalité ce sont des personnes âgées, des étudiants dans de petits logements. Cela est très regrettable car il y avait enfin des nouveaux logements sur les quais qui auraient pu amener une certaine mixité. Il serait vraiment dommage de fermer une classe à l'école Fulchiron, le personnel est tendu et tellement désolé. Par ailleurs dans le Vieux Lyon, il existe un réel problème de mixité.

Nicolas HUSSON : Au nom du groupe Les Écologistes, je tiens à exprimer les enjeux et satisfactions qu'apportent cette proposition de modification du PLU-H. « Garantir un accès au logement à toutes

et tous », « améliorer le cadre de vie et assurer le bien vivre en ville », « lutter contre l'érosion de la biodiversité et s'adapter au changement climatique » sont en effet autant d'enjeux et d'ambitions que nous pouvons traduire de façon réglementaire. Il nous faut penser la ville comme un système plus naturel et plus durable où la mixité sociale et la transition écologique font un tout indissociable. Aujourd'hui nous sommes à un tournant dans notre façon de « faire la ville », il s'agit désormais de :

- Conduire une réflexion sur le vivant dans le processus d'aménagement, visant à offrir un accès à la nature pour tous, au plus près de chez soi, garantir un paysage urbain de qualité la préservation et la restauration des continuités écologiques, où le non bâti prend une signification aussi importante que le bâti et place l'écologie des espaces au même niveau que l'architecture.
- Comprendre la complémentarité entre les questions sociales et écologiques, avec un accroissement de la production de logements sociaux, la réduction des normes de stationnement automobile et l'augmentation du nombre de places de vélos.

J'illustrerai ce propos par ces mots de Philippe Clergeau, écologue, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle et pionnier en France de la biodiversité urbaine :

« C'est à nous de veiller à ce que les surfaces non-bâties, supports de biodiversité, soient traitées avec autant de soin que le bâti lui-même, où le paysage vivant structure le projet urbain et non l'inverse. Il ne s'agit alors plus seulement d'intégrer de la nature dans la ville mais de faire un écosystème urbain. »

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Anne PROST votent contre.

Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER (pouvoir donné à Béatrice GAILLIOUT) et Grégory CUILLERON (pouvoir donné à Béatrice GAILLIOUT) s'abstiennent.

**Rapport 9 - 3533 - Lyon 5^e - Convention d'étude sur la valorisation du quartier Soeur Janin, entre l'Institut d'urbanisme de Lyon et la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Catherine GOUJON**

Il s'agit d'un projet d'implantation d'une MDMS (Maison de la Métropole pour les Solidarités), poursuivi par la Métropole en lien avec le bailleur Grand Lyon Habitat. La construction de cet équipement qui s'accompagne d'un programme de logements sur un terrain aujourd'hui libre, fait l'objet d'étude pour sa bonne insertion dans le site existant. Par ailleurs, il est souhaité pour ce projet, d'améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser et valoriser la végétalisation du quartier, le désenclaver et améliorer les mobilités pour ses habitant.e.s, en proposant des actions adaptées. Afin d'accompagner ces projets et études en cours sur les courts et moyens termes en prenant en compte à la fois le fonctionnement interne du quartier et les besoins de ses habitant.e.s, mais également les interfaces et les liens de ce quartier avec son environnement urbain et paysager ; il est proposé d'organiser un atelier professionnel de l'Institut d'Urbanisme de Lyon avec des étudiants en Master « Urbanisme et Aménagement ». Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes. La convention d'étude en partenariat avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon et de l'Université de Lyon 2 est approuvée. Les dépenses en résultant, soit 5 000 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget 2022 sur les chapitres 11 : « Fonction » 617, « Nature » 510. Enfin, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération, et tout document nécessaire à ce dossier.

Béatrice GAILLIOUT : Nous souhaiterions dire que nous voterons très favorablement ce dossier et que je vous remercie d'avoir bien entendu le projet que nous avons par rapport à la MDMS et ce

qui est fait actuellement pour que ce soit encore mieux et avec une meilleure étude du quartier, c'est très positif. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : C'est très satisfaisant et gratifiant de voir l'évolution de ce projet. De plus, il y a une excellente entente entre la Métropole, la Ville, l'arrondissement et le bailleur social. Ce n'est pas seulement un équipement, il s'agit d'un équipement dans le cadre d'une amélioration générale de la vie du quartier. Nous soulignons par ailleurs le fait d'avoir été entendus lors de réunions concernant certaines de nos demandes. Par exemple cette semaine, nous venons d'avoir la présentation de l'analyse de prévention situationnelle. Nous avons fait remonter certaines inquiétudes, police nationale et police municipale également, et l'on a vu que cela avait été largement entendu et pris en compte dans l'avancement du projet. C'est rare, très agréable et donc il faut le souligner. Le fait de pouvoir avancer de concert permettra, nous l'espérons, d'aboutir à un projet qui améliore la vie du quartier et nous savons qu'il y a une bonne marge d'amélioration pour Sœur Janin.

Marie Noëlle FRÉRY : Cette convention avec l'agence d'urbanisme et ses étudiants vise aussi à favoriser le travail avec la Ville de Lyon, la Métropole, les habitants, puisque vous l'avez compris, nous écoutons les habitants. Nous ne sommes pas dans des postures politiques, nous les avons pris en face à face avec leur plaintes et leurs surprises quant au projet de la MDM sans concertation. Toute l'équipe municipale de toute tendance confondue a entendu cela pour arriver à ce que GLH, sans difficultés (aux côtés de la nouvelle équipe encline à participer avec les habitants, avec la Métropole, la Ville de Lyon au niveau central) comprenne qu'un projet immobilier, de métropole se discute avec les habitants et se travaille. Samedi matin prochain, nous allons passer avec un certain nombre d'élus de toute tendance, sur place à Janin, comme nous le faisons régulièrement sans les médias, mais juste pour écouter la population, travailler avec un caléidoscope et ensuite avec ses étudiants. Ce travail va donc se faire et nous espérons y arriver car c'est plus que la démocratie participative, c'est tous les citoyens impliqués et tous les élu.e.s, toute tendance confondue.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - 3397 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises (APMMGLL) sise 7 quai de Serbie à Lyon 6^e - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Sophia POPOFF

Cette délibération permet à la Ville de Lyon de renouveler son soutien à l'association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises pour un montant de 70 000 €, permettant de participer au financement des loyers de ces structures.

L'association gère 4 maisons médicales sur Lyon dont une sur le 5^e, au 173, avenue Barthélemy Buyer. Ces Maisons médicales sont ouvertes la semaine en soirée, de 20 h à minuit, le samedi de midi à minuit ainsi que les dimanches et jours fériés de 8 h à minuit.

Ces maisons médicales jouent un rôle clé dans le parcours de soin de nos concitoyennes et concitoyens tout en permettant de désengorger les urgences hospitalières.

En 2020, la maison médicale du 5^e a effectué 5 232 consultations, dont 1 623 consultations dirigées par le 15. Seules 112 consultations n'ont pas abouti à un retour à domicile.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 11 - 3358 - Lancement de l'opération n° 60026867 « Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette » à Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 - Direction de l'Éclairage Urbain

Rapporteur : Marielle PERRIN

Les installations d'éclairage public des ponts Clémenceau, Juin, Morand et Lafayette datent

majoritairement de la construction de ces ponts (hormis l'éclairage du pont Lafayette qui a été rénové dans les années 70.)

Aujourd'hui, ces installations sont devenues complètement obsolètes et difficiles à entretenir.

L'objectif de cette opération est de rénover les installations d'éclairage afin d'optimiser le flux lumineux, de réduire la lumière dirigée vers les cours d'eau et le ciel pour une meilleure prise en compte de l'environnement nocturne, d'améliorer le confort visuel et de réaliser des économies d'énergie.

Les surcoûts liés aux investissements supplémentaires sont amortis en 2-3 ans et nous attendons une réduction de consommation de 40 %

Les travaux consistent pour les ponts Clémenceau et Maréchal Juin : à remplacer les lanternes et les mâts.

L'ensemble des travaux est estimé à 800 000 € avec un échéancier prévisionnel de 3 ans.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 12 - 3359 - Lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice » à Lyon 2^e, 3^e, 5^e et 7^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain
Rapporteur : Marielle PERRIN**

Le premier Plan Lumière de la Ville de Lyon a été initié en 1989 et une des orientations a consisté à mettre en valeur les ponts significatifs sur le Rhône et la Saône.

Il est proposé de rénover les mises en valeur des trois derniers ouvrages qui n'ont pas encore été traités : les ponts Université, Guillotière et la passerelle du Palais de justice. Ces installations réalisées avec les techniques de l'époque sont devenues énergivores et pour la plupart vétustes, certains matériels obsolètes ne pouvant plus être remplacés à l'identique.

Tout en conservant l'image nocturne de la ville, l'opération vise un triple objectif :

- de transition énergétique par la réduction à minima de 30 % de la consommation électrique ;
- de réduction de la nuisance lumineuse par un meilleur contrôle des fuites de lumière émises en direction des cours d'eau ;
- d'amélioration de la qualité de l'image nocturne par un travail plus subtil sur certaines parties d'ouvrage pour permettre de révéler davantage les détails architecturaux.

Par ailleurs, cette opération vise à améliorer la sécurité électrique des installations par le Changement des câbles et équipements électriques vieillissants et à assurer la sécurité des intervenants.

Le montant de cette délibération est de 700 000 euros avec un échéancier prévisionnel sur 3 ans.

Ces 2 délibérations concernent la direction de l'éclairage public qui est un acteur important de la transition écologique, car ces actions ont un impact significatif sur les diminutions des consommations énergétiques qui vont devenir primordiales pour atteindre le nouvel objectif de la Ville de Lyon, soit d'être une ville climatiquement neutre en 2030.

Je profite de cette délibération pour rappeler ou pour vous informer que la Ville de Lyon va déposer fin janvier sa candidature à la 1^{re} mission européenne des 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030.

Les 4 axes de la candidature de la Ville de Lyon sont :

- Axe social et inclusif ;
- Utiliser les leviers de notre commande publique ;
- Faire de Lyon la ville des piétons ;

- Réduire et consommer différemment.

La commission européenne rendra sa décision fin mars sur les candidatures.

Mme PROST : Très beau projet. Est-ce que l'intensité lumineuse va être baissée à un certain horaire ? Est-ce qu'au niveau sécuritaire cela va impliquer moins de lumière donc moins de sécurité pour les passants qui traverseront le pont ? Comment cela se passe au niveau des visuels puisque l'on a noté qu'il y avait toute sorte de tentatives et d'essais récemment ? Je trouvais que la baisse d'intensité à des horaires relativement tôt, aux environs de 20 h, était pour moi délicate et que la ville était beaucoup plus sombre. Est-ce que là, l'intensité lumineuse va être baissée ?

Marielle PERRIN : Je ne sais pas du tout s'il est prévu d'avoir une baisse d'intensité lumineuse sur ces ponts à des heures spécifiques, je vais me renseigner et vous répondrai par écrit.

Richard GLEIZAL : L'intensité lumineuse n'est pas directement liée à l'énergie consommée, mais dépend aussi bien sûr des caractéristiques de l'appareil d'éclairage.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 13 - 3292 - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) - Action Sociale

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Le rapport concerne une convention qui est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026 et un rapprochement des services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon et des services de la Métropole. Cette convention permet de mutualiser les moyens techniques et humains (sans que ce soit une réduction du service public pour les usagers) et donc pour l'utilisateur qui est en attente face au CCAS ou à la Métropole, il s'agit d'une porte d'entrée unique, une amélioration de la prise en charge de celui-ci, une notion d'accueil inconditionnel, c'est à dire sans prise de rendez-vous, de pouvoir être reçu dans l'urgence sociale. Nous avons besoin de cela au niveau de la réception des personnes puisque pour l'instant la Ville de Lyon n'est pas seulement habitée par des personnes de très hauts revenus. Mais cette délibération doit être renouvelée, je précise que sur la mutualisation, nous avons 18 postes CCAS pour le 5^e arrondissement et 48 postes à la Métropole. Je vous invite à voter favorablement en faveur du renouvellement de cette convention, sachant que nous sommes tous je crois, très volontaires pour offrir le meilleur service à tous les citoyens quelles que soient leurs conditions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 14 - 3388 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit d'encourager et de soutenir les associations d'éducation populaire et ce, dans tous les quartiers de Lyon. Dès 2020, la Ville de Lyon a largement associé le secteur associatif. Nous avons participé avec d'autres élu.e.s à de très nombreuses réunions, notamment pour l'appel à initiatives associatives, et pour ces projets importants pour les années 2022-2025. Comme vous le savez, dans cet appel il y avait 46 dossiers déposés, 40 ont été retenus et je précise que 31 de ces associations et de ces mouvements, bénéficient de la gratuité des locaux grâce à la Ville de Lyon en plus des subventions importantes qu'il vous appartient de voter pour ce soir. Il s'agit d'une attribution de la première tranche de subventions de fonctionnement qui concerne les centres sociaux du Poin-du-Jour de Champvert, la Maison de l'Enfance de Ménival, l'Entraide Pierre Valdo, la MJC de Ménival, la MJC de Saint-Just, la MJC du Vieux Lyon pour le 5^e, avec des sommes

conséquentes et un engagement de la Ville de Lyon qui est total pour l'ensemble de ces institutions, et ce, pour les 3 années à venir, ce qui assure une certitude pour nos intervenants qui font un travail remarquable. Nous avons encore pu le constater vendredi dernier, en présence de M. Grégory DOUCET, Maire de Lyon, de Nadine GEORGEL et de quelques autres élu.e.s, dont Mélanie et moi-même. Nous sommes fiers de la vitalité du centre social Champvert, vous en êtes aussi responsables avec l'ancienne équipe, mais nous maintenons cette diversité d'actions et ces subventionnements, que nous vous demandons de suivre.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 15 - 3389 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération concerne une subvention de fonctionnement pour 701 000 euros, au profit du Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (appelé FONJEP) pour 2022. Fonds de coopération très connu qui existe depuis 1964 et qui permet un travail conjoint entre ministères, organismes publics, collectivités territoriales, associations ; sous tutelle du ministre chargé de la jeunesse et des sports. Cette subvention permet de concrétiser, de préserver et de pérenniser des projets associatifs. Je précise que la Ville de Lyon, dans sa participation, finance de fait, le poste de 12 directeurs de MJC lyonnaises, c'est donc un engagement très fort et je vous demande d'avoir un avis favorable sur cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 16 - 3398 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Il s'agit du dispositif Ville-Vie-Vacances que l'on appelle VVV. C'est un moyen de lutte entre autres, pour prévoir et anticiper sur la prévention de la délinquance. C'est un dispositif qui permet une participation financière pour les associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour des jeunes de 11 à 18 ans qui sont en rupture, en échec scolaire ou en très grande difficulté. Cela se rajoute à la programmation des chantiers jeunes et l'État a confié la gestion de ce dispositif VVV à la Ville de Lyon, moyennant une subvention de 52 000 euros. Sont principalement concernés pour nous, le centre social de Champvert avec une subvention pour laquelle je vous demanderai de voter en faveur, par le biais de cette délibération.

[Mme GEORGEL : Je souhaiterais simplement préciser que ce genre de dispositif contribue à la prévention. On est dans une approche globale et transversale, notamment à destination de la jeunesse.](#)

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 17 - 3399 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

Ce rapport répond à une partie de vos interrogations concernant le fait de soutenir le développement des chantiers jeunes pour les jeunes de 14 à 25 ans exposés à la délinquance. Ces chantiers peuvent être des chantiers de loisirs, éducatifs et peuvent concerner des jeunes allant jusqu'à 25 ans, ce qui est intéressant. Sont concernés notamment dans notre quartier la MJC de Ménival et le centre social de Champvert, principalement pour les deux avec la SACVEL. Il s'agit là d'une première délibération et il y aura la possibilité d'avoir d'autres chantiers jeunes dans des conditions similaires avec la MJC de Ménival et le centre social Champvert, car nous sommes inquiets et inquiètes pour une certaine jeunesse dans le 5^e. Par conséquent, avoir une petite marge pour mai-juin prochain ne sera pas inintéressant. Cela répond donc à certaines de vos et de nos préoccupations sur le thème de la sécurité et sur le fait que les jeunes soient encadrés par des personnes compétentes. Je vous demanderai donc de voter favorablement.

Rapport 18 - 3345 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application avec ces associations - Direction des Sports
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs. Vous avez pu le voir en annexe pour le 5^e arrondissement, nous étions à 100 500 euros sur l'exercice 21 et nous passons à 107 500 euros, soit une augmentation de près de 7 %, avec des subventions attribuées sur des clubs du 5^e arrondissement. De nouveaux clubs sont d'ailleurs subventionnés comme le cercle bouliste, BBLM5, l'académie Grand Lyon ADB et le club omnisports de Lyon, (bien que pas tout à fait puisque le club omnisports était un club de rugby mais qui était déjà en place, nous avons simplement augmenté sa subvention, ainsi que pour le judo également), car ils font un travail assez remarquable sur les valeurs que nous souhaitons défendre pour le sport à la Ville de Lyon et dans le 5^e arrondissement en particulier. Vous avez pu voir dans les délibérations qu'il y a désormais un référentiel qui a été adressé à l'ensemble des clubs sportifs. La conformité à ces référentiels conditionnera les subventions mais nous avons souhaité que pour cet exercice-là, ce ne soit pas le cas, mais je fais le tour des différents clubs pour tout de même leur rappeler que l'on souhaite que les clubs sportifs sur l'arrondissement et sur la Ville de Lyon en général, favorisent le sport féminin, les personnes en situation de handicap, mais également le sport senior ainsi que l'écoresponsabilité. Il y a beaucoup de clubs qui sont favorables à cette démarche mais on rencontre aussi toutefois quelques difficultés pour mettre tout cela en œuvre. Des conventions seront établies avec le FC de Ménival et le basket (car effectivement ils touchent des subventions supérieures à 23 000 euros) pour féminiser leur activité. Vous avez l'ensemble des critères qui seront inscrits dans une convention qui sera établie avec les mairies de Lyon. Comme je l'ai évoqué déjà, vous retrouverez la mixité, la lutte contre les violences et les discriminations (ce qui est important), l'écoresponsabilité, le sport santé, le handisport et le sport adapté ainsi que les promotions des liens intergénérationnels (comme je l'ai évoqué avec les seniors), et l'inclusion sociale des publics éloignés. Vous constatez aussi que dans cette délibération il y a plusieurs sports nouveaux qui apparaissent mais pas sur notre arrondissement, à l'exception du football américain, qui va se jouer à la Sarra, mais il y a des activités sportives que je souhaiterais développer dans le 5^e arrondissement telles que le rugby touch et l'ultimate car ce sont des activités qui sont non violentes, permettant en plus d'avoir des équipes mixtes hommes/femmes, parce qu'il n'y a justement pas d'excès de violence ; de même pour l'ultimate (le frisbee) qui peut être pratiqué par des personnes en situation de handicap. Je vous propose donc de bien vouloir valider cette délibération.

Anne PROST : Nous avons dans le 5^e, un certain nombre d'infrastructures sportives dans un état lamentable. Je suis sidérée de voir l'état du gymnase Jean Moulin et de voir que des jeunes notamment des garçons, jouent au handball sous 10 degrés dans un gymnase ; que le sol est dans un état dangereux, que deux jeunes, à savoir le président et le vice-président, sont extrêmement déçus et fatigués et ne savent plus comment faire. Concernant les douches, une douche sur deux est dotée d'un filtre pour nettoyer l'eau et éviter la légionellose. Ils ont aussi une sorte de cage pour stocker le matériel qui doit être fermée. Je trouve que tout cela est désolant d'autant plus que ce gymnase est placé idéalement avec une superbe vue sur la ville. Il y a également un lieu à côté qui est libre depuis 20 ans qui pourrait idéalement servir de club house. Le lieu est immense, il y a de

quoi faire mais pas de chauffage, je sais qu'il y a un problème de chaudière qui *a priori* serait réglé qu'en juillet prochain. À ce propos, que pouvez-vous faire pour eux, sachant qu'ils ont une subvention 3 500 euros ? Ils risquent rapidement d'être découragés. Étant allée à leur rencontre, dans l'ensemble j'ai trouvé que les clubs sportifs s'en sortaient très bien, ils savent rebondir, ils ont suivi vos préconisations, ils cherchent à attirer de nouveaux adhérents de qualité, ils font des mails pour relancer leurs anciens adhérents. Ils font preuve d'un rebond exceptionnel et ont récupéré dans l'ensemble les trois quarts de leur nombre d'adhérents avant covid, ce qui est plutôt très bien. Si nous pouvions faire quelque chose pour ce gymnase Jean Moulin, franchement nous irions les voir jouer.

Bertrand ARTIGNY : Nous connaissons la situation à Jean Moulin mais nous aurions pu citer de nombreux autres gymnases. Aujourd'hui nous gérons la crise, je ne vais pas vous mentir. On a une augmentation de la population très importante et cela se poursuit notamment dans le 5^e arrondissement. Il y a des familles entières qui vont arriver et qui vont demander à ce que leurs enfants puissent participer à des activités sportives sur le 5^e arrondissement. Nous sommes donc dans une dynamique telle que l'on aura une demande de plus en plus forte, avec en plus une diversité. Car comme je vous l'avais écrit, il n'y a pas que le football sur le 5^e arrondissement, il y a aussi d'autres activités sportives qui se développent comme le football américain mais aussi le taekwondo que je trouve très intéressant, également des activités avec le dojo. Il y a aussi des propositions qui me sont formulées sur du football gaélique. Il y a donc plein d'activités nouvelles comme le cyclotourisme, activité qui d'ailleurs se retrouve dans une difficulté particulière et ils remontent leurs adhérents par le bike. Il y a des nouvelles demandes et par conséquent de nouvelles offres qui sont nécessaires. Ayant moi aussi fait le tour des clubs, je constate qu'effectivement nous avons un gros souci d'équipements qui ne sont pas terribles. Si je prends le TCM5 qui veut développer du tennis handicap, cela implique des vestiaires handicap, or les douches du TCM5 sont inutilisables avec des difficultés d'emplacement. Donc aujourd'hui, le choix porte sur la possibilité de faire en sorte de rationaliser les créneaux dans un premier temps, puis, de faire en sorte que les habitants du 5^e arrondissement puissent bénéficier d'équipements sportifs, de faire en sorte que des activités complètement parcellisées sur l'ensemble de l'arrondissement et de la ville puissent se rassembler dans un même local, un même lieu. Avoir aussi un local pour pouvoir poser leurs affaires. Nous essayons donc de gérer la crise en trouvant des espaces qui sont prioritaires. Aujourd'hui, nous avons à la PPI des projets, notamment sur Dodille de façon à avoir la possibilité d'offrir à certains clubs des espaces pour pouvoir accueillir des jeunes, des moins jeunes, des personnes en situation de handicap, etc. il y a aussi d'autres investissements qui sont en cours de négociation. Nous allons rediscuter de tout cela pour essayer d'apporter des aménagements ici ou là, mais malheureusement les finances de la Ville ne sont pas abyssales donc il y aura des choix à faire. Par ailleurs, nous avons aussi des soucis par rapport aux créneaux. Dans ce cadre des décisions difficiles vont également devoir être prises si l'on veut que les habitant.e.s de Lyon et du 5^e arrondissement en particulier puissent exercer certaines activités sportives.

Anne PROST : C'est encore finalement un problème de partage d'espace.

Bertrand ARTIGNY : Alors évidemment je connais le problème du gymnase Jean Moulin, sa dangerosité et son sol non habilité. On va donc essayer de faire en sorte d'arranger tout cela mais les finances de la Ville ne sont pas indéfinies.

Anne PROST : Il y aurait peut-être eu un geste à faire au niveau des subventions et du fonctionnement pour montrer que vous êtes attentifs à ces problématiques. À un moment donné, il faut au moins que vous ayez un exemple sur lequel vous pourrez dire que vous avez travaillé.

Nadine GEORGEL : Si je peux me permettre, dans la PPI que l'on a votée, il y a un million pour le gymnase Pierre Dodille. Nous sommes donc loin d'être indifférents à cette question des équipements sportifs. Le crédit en revient aux équipes précédentes. En ce qui concerne le gymnase Dodille, il va s'agir d'une réflexion majeure et de notre côté, mairie du 5^e, on prend aussi dans notre cassette (puisque régulièrement on vous propose des délibérations, quand on a du surplus de fonctionnement, de le passer en investissement) donc là nous allons aussi ouvrir la cassette pour

abonder dans la rénovation du gymnase Dodille. Nous aimerions pouvoir tous les faire en même temps, mais nous faisons du mieux possible à ce stade.

Yann CUCHERAT : Je vais soumettre une idée. Peut-être que sur le budget participatif, nous pourrions porter un projet sur Jean Moulin et le défendre collégalement.

Nadine GEORGEL : Cela peut effectivement être une excellente piste à suggérer aux acteurs sportifs, associatifs ou même aux usagers.

Sophie HERITIER : Juste une remarque car je suis maman d'un joueur de Lyon 5 Handball et en fait je n'ai jamais vu le danger, je vois qu'il s'amuse et je suis très contente que ce club fasse jouer nos enfants.

Rapport 19 - 3456 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14^e édition de « Lyon Urban Trail » du 26 au 27 mars 2022 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Il s'agit d'une association que j'apprécie tout particulièrement pour laquelle la subvention s'élève à 25 000 euros reconduite sur l'an passé. Je trouve que la mentalité est intéressante et ayant rencontré les représentants de Lyon Ultra Run, j'ai apprécié la façon dont ils organisent le Trail. Ils font preuve d'un bon état d'esprit, c'est convivial, familial, sympa, il y a une bonne ambiance et c'est très sportif puisqu'il faut les faire les parcours proposés ! Il y aussi la possibilité d'avoir un parcours non chronométré, mélangeant ainsi le sport, la convivialité, le lien social. Il s'agit d'une belle course organisée par des gens très sympathiques. Pour votre information, ils vont organiser à la Sarra un trail qui se fera avec des personnes en situation de handicap, avec des joëlettes. Je vous encourage à y participer et bien évidemment, je vous demande de bien vouloir voter favorablement ce rapport.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 - 3459 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité départemental de course d'orientation du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation de la 5^e édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 22 janvier 2022 - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je ne voulais pas revenir sur le gymnase Jena Moulin mais il s'agit du lieu dans lequel va démarrer et se dérouler le « Lugd'O Night » à partir du 2 janvier. C'est une première subvention issue d'une initiative assez intéressante pour découvrir la Ville de Lyon de nuit. C'est une subvention de 1 000 euros que je vous demande de valider.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21 - 3401 - Projet « GaïaMundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 « co-construction de services numériques »
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Ce rapport concerne le projet « GaïaMundi », le nom de la version répliquable au niveau national de l'excellente plateforme lyonnaise VLKO, pour « Ville de Lyon Carto », une plateforme très bien faite qui existe depuis 10 ans et qui est le fruit d'une coopération entre la Ville et l'association Altercarto. C'est une plateforme accessible à tous (professionnels, associations, élus, citoyens) permettant de

visualiser sous forme de cartes dynamiques, un ensemble d'indicateurs variés, que ce soient des indicateurs démographiques, économiques ou de santé publique. Il a pour objet de faciliter les diagnostics de territoire et la prise de décisions. Après avoir développé cet outil pour elle-même et ses partenaires, la Ville de Lyon souhaite aujourd'hui, dans le cadre de ce projet « GaïaMundi », développer et promouvoir à l'échelle nationale, une version stabilisée de cet outil accompagnée d'un dispositif d'accompagnement et de formation des utilisateurs. L'objectif pour la Ville étant de mutualiser avec d'autres collectivités locales, les coûts de développement informatiques, les coûts de maintenance, de traitement des données et la formation des utilisateurs. La Ville a donc proposé le projet « GaïaMundi » l'année dernière en 2021, lors de l'appel à contributions baptisé « Incubateur des Territoires » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans le cadre du plan de relance. Le projet a été sélectionné par l'ANCT qui a décidé d'allouer une subvention à la Ville d'un montant de 210 000 euros, ainsi qu'un accompagnement d'ingénierie d'une valeur de 146 984 euros. Ce projet va s'étaler sur une durée de 15 mois et doit faire l'objet d'un contrat de coopération horizontale. La délibération a donc pour objet d'approuver ce contrat de coopération, d'autoriser le Maire de Lyon à le signer et de solliciter la subvention de 210 000 euros auprès de l'ANCT. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 22 - 3455 - Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

Cette délibération porte sur le règlement local de publicité qui est un document métropolitain dont le rôle est de réguler la place de la publicité dans l'espace public. Depuis 2012, en application de la loi Grenelle 2 sur l'environnement, les intercommunalités doivent se doter d'un règlement intercommunal, qui a pour objectif d'harmoniser les règles relatives à l'affichage extérieur, avec pour principaux objectifs d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles. L'élaboration du RLP de la Métropole a été entamée en 2017, en collaboration avec les différentes communes, les professionnels, les associations, les services de l'État. Il est à noter que la nouvelle majorité a poursuivi la rédaction de ce texte avec comme ambition de le revoir à la hausse pour aller dans un sens de l'apaisement de l'espace public, d'une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques, de biodiversité, de protection du patrimoine et d'adopter des règles qui soient davantage en faveur du commerce de proximité. Par ailleurs, il s'agit de mieux lutter contre la pollution visuelle et lumineuse, ainsi que contre la surconsommation. Le projet de développement local a été voté le 13 décembre dernier par le conseil métropolitain. Parmi les mesures principales, on retrouve la création d'un zonage de 9 zones différentes qui vont en fonction de la nature du territoire, donc on distingue les espaces naturels, les zones de patrimoine remarquable comme le Vieux Lyon, les cœurs de villes et de villages, les zones résidentielles, les axes de circulation et enfin, les zones particulièrement dédiées aux activités tertiaires et commerciales pour lesquelles les règles sont plus favorables, avec des enseignes par exemple de plus grande taille. La principale mesure est donc ce système de zonage avec des règles différentes en fonction de la destination de ces différentes zones. Une autre mesure importante est celle de l'interdiction de l'usage d'écrans numériques extérieurs et des bâches de chantiers, l'extinction des publicités de minuit à 6 h du matin, l'extinction des enseignes de 19 h ou 23 h selon les zones, jusqu'à 7 h du matin, la réduction progressive du nombre des panneaux publicitaires et de leur taille, de 12 m² actuellement, et donc progressivement, d'aller vers 8 m² en 2024 et 4 m² en 2028 ; l'interdiction des publicités lumineuses en toitures et une meilleure protection autour de la grande majorité des établissements scolaires du territoire. Aussi, pour faciliter la mise en conformité des acteurs qui sont impactés par ces mesures, il existe un délai de mise en conformité de 2 ans à partir de l'entrée en vigueur des différentes mesures concernant la publicité et 6 ans pour les enseignes. Coté calendrier, le projet est actuellement soumis à l'avis des communes, d'où l'examen de cette délibération. Une enquête publique sera également lancée par la suite avec pour objectif d'aboutir à la fin de 2022 pour une application en 2023 et donc cette délibération vise à porter un avis favorable au projet de RLP métropolitain dans la mesure où il permet de limiter l'impact de la publicité sur le cadre de vie et sur

le patrimoine lyonnais, permettant de réduire la taille des dispositifs publicitaires ainsi que la pollution lumineuse. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Anne PROST : Je pense que l'on a tous pu apprécier au moins une fois un certain nombre de ces publicités sur les panneaux. Des publicités que nous n'apprécions pas mais qui nous ont tous attiré l'œil, et nous avons su les regarder ou ne pas les regarder si on le souhaitait. Par ailleurs, il y a deux choses : les panneaux Charvet et les panneaux Decaux. Les panneaux dont vous parlez sont-ils ceux à LED ?

Sandrine FRANCHET : Non il s'agit de deux dossiers différents qui ne sont pas liés. Je parle donc des panneaux Decaux publicitaires ainsi que des panneaux numériques publicitaires qui seront supprimés. Ensuite il y a les panneaux lumineux, qui eux seront éteints de minuit à 6 h du matin.

Anne PROST : Ces mesures entraînent moins de lumière dans la rue, donc moins de sécurité. En effet, la lumière dans la rue rassure. On a fait un plan Lumière il y a quelques années et le fait d'illuminer la ville la rendait plus sécuritaire, donc là vous supprimez tous ces panneaux donc nous avons plus du tout de lumière, sachant que les panneaux publicitaires contribuent à l'éclairage public. Cela veut aussi dire que nos jeunes vont se tourner vers le numérique (leur portable, leur Iphone) et vont avoir beaucoup plus de publicités qu'ils n'en avaient dans la rue.

Sandrine FRANCHET : C'est plutôt dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'effectivement, la publicité sur les réseaux sociaux, par SMS, de toute façon se développe.

Anne PROST : Vous voulez donc passer automatiquement par le numérique. Donc nous sommes bien d'accord que tous les panneaux lumineux avec des informations telles que les pharmacies, médecins de garde fonctionneront toujours ?

Sandrine FRANCHET : Non, car les panneaux Charvet qui représentent un deuxième dossier ne sont pas concernés. Le RLP est un en effet un dossier métropolitain, alors que les panneaux Charvet sont sur la Ville de Lyon. Le marché Charvet datant de 2011 est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.

Anne PROST : Donc il y a 50 salariés qui sont en difficulté.

Yann CUCHERAT : Nous sommes complètement d'accord avec vous sur la nécessité de baisser la pollution visuelle et publicitaire en ville. On avait initié les travaux dans les majorités précédentes à la Ville et à la Métropole donc on ne peut que y souscrire et reprendre un certain nombre d'objectifs que vous fixez. Cependant, le déploiement semble assez vertigineux, ce qui nous inquiète un peu aujourd'hui, et nous avons par ailleurs demandé à plusieurs reprises, l'impact que cela pouvait avoir sur les économies et finances de la Ville notamment, dans le sens où bon nombre d'événements sont aussi financés par du mécénat et en échange de visibilité. Pour l'avoir porté sur des événements sportifs ou la Fête des Lumières, cela a un impact non négligeable. À titre d'exemple, pour Vélo'v, que tout le monde plébiscite, ou JC Decaux, le coût estimé du service de 2017 à 2032 est de 164 millions d'euros et 68 millions d'euros étaient financés par de la publicité, ce qui représente plus de 40 %. Cela impacte forcément directement les finances de la Ville. Aussi, j'aimerais savoir comment nous allons pouvoir compenser, sachant qu'en plus nous sommes dans un paradoxe, puisque la Mairie de Lyon n'a jamais autant utilisé l'espace publicitaire pour prôner et défendre le service public, donc elle utilise ces outils qu'elle va d'une certaine manière, réduire pour d'autres utilisateurs. Voici les réserves que nous avons et qui nous pousseront à l'abstention.

Sandrine FRANCHET : Il est difficile d'avoir un impact prévisionnel complet, simplement, pour la TLPE (la Taxe sur la Publicité Extérieure), le montant est de 2 millions d'euros, dont 80 % sur les enseignes, donc finalement il y a assez peu de changements puisque quelques enseignes vont disparaître favorisant la qualité. Les 20 % restants concernent la publicité donc il pourrait effectivement avoir un impact sur ces 20 %. Par ailleurs, les publicités liées aux grands événements sportifs ne sont pas touchées par les évolutions (information à confirmer). Il faut souligner que dans notre arrondissement, nous avons une zone complètement libérée de la publicité, sans empêcher

le dynamisme économique. Il y a certainement des adaptations de certains acteurs. Par exemple, sur l'immeuble de 6^{ème} sens, alors même que le RLP ne s'applique pas encore, l'entreprise a décidé de retirer ses dispositifs que la direction jugeait dépassés par rapport à l'évolution des attentes des consommateurs. Pour les commerces de proximité qui eux sont concernés par la partie « enseigne », il y a tout de même 6 ans de délai de mise en conformité à partir de 2023.

Yann CUCHERAT : Concernant les grandes bâches de chantiers publicitaires qui permettent justement la rénovation d'un certain nombre de façades en centre-ville pour les ravalements qui sont excessifs et qui permettent de venir en aide aux propriétaires et co-propriétaires, je trouve qu'il y a un impact énorme les concernant et qui est dommageable, puisqu'il s'agissait d'un moyen esthétique, plutôt qu'un échafaudage en plein cœur de ville visant à pouvoir accompagner des projets de rénovation de ravalement de façade. Si ces bâches sont désormais interdites, comment allons-nous pallier cela en ville?

Sandrine FRANCHET : Je n'ai pas forcément de réponse sur ce sujet mais c'est effectivement un choix politique qui résulte d'enquêtes et d'une attente forte des habitants de ne plus être soumis à ces grands panneaux.

Jean Dominique DURAND : Je voudrais exprimer mon inquiétude concernant le patrimoine, notamment après avoir soulevé la question des grandes bâches qui, par définition, sont provisoires. Je ne vois pas en quoi vous pouvez dire que ces bâches peuvent gêner nos concitoyens. Il y a eu énormément de progrès réalisés au cours de ces dernières années en termes d'esthétique. Ces bâches ne permettent pas seulement de financer pour les propriétaires privés mais aussi parfois pour la Ville de Lyon, voire pour des bâtiments qui appartiennent à l'État, c'est-à-dire pour les services publics. Cela permet de financer en grande partie des travaux qui sont parfois simplement des travaux de ravalement, mais aussi souvent de restauration de beaux bâtiments, donc nous nous tirons une balle dans le pied. C'est une erreur et une faute que vous commettez. Par conséquent, les propriétaires privés vont désormais probablement retarder les travaux de restauration et de rénovation. C'est donc un choix que je ne comprends pas.

Sandrine FRANCHET : Juste une précision concernant les bâtiments historiques, les bâches ne dépendent pas du RLP et donc ne sont pas concernées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) et Anne PROST s'abstiennent.

Rapport 23 - 3400 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros - Direction du Développement

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Vous savez tous que l'association Ebulliscience contribue au développement de la culture scientifique et technique pour tous publics. Par ailleurs, elle inscrit ses activités dans le cadre du projet éducatif qui couvrira la période 2021-2026. Ces activités concernent tous les temps de l'enfant et sont dirigées vers les publics des quartiers prioritaires de la ville. Vu que le bilan précédent des activités de cette association est favorable, la Ville continue de soutenir cette association. Nous vous proposons donc la signature d'une convention pour la période 2022-2024 et la subvention de 102 700 euros, comparable à celle de l'année précédente. Je précise juste au passage dans les objectifs visés, que le numérique n'est pas oublié (car l'on pourrait penser qu'en science et technique il pourrait ne pas être présent), mais aussi que des stages sont organisés sur des temps extra-scolaires en particulier pour les publics des quartiers prioritaires. Enfin, les animateurs du périscolaire sont concernés par les actions d'Ebulliscience. Par ailleurs, les locaux de cette association sont partagés avec le centre social Champvert et la cohabitation se passe très bien. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les accueillir favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 24 - 3475 - Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022) - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

L'AFEV lutte contre les inégalités de façon très générale et offre un espace d'engagement pour les citoyens et les jeunes car vous savez que ce sont aussi des jeunes qui animent le dispositif des « Ambassadeurs du livre ». Parmi les objectifs visés : la réussite scolaire, à travers la pratique de la lecture, l'accompagnement des professionnels (enseignants mais aussi les animateurs du périscolaire), la prévention de l'illettrisme et offre un terrain d'engagement à 75 jeunes en mission de service public. Je précise également qu'une subvention de 100 000 euros a déjà été versée pour le trimestre qui vient de s'écouler (pour l'année scolaire en cours 2021-2022) et que l'attribution de 200 000 euros concerne les deux trimestres de cette année scolaire. Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de voter favorablement

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 25 - 3476 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Les crédits sont répartis en 3 catégories :

- Les crédits annuels qui concernent le fonctionnement habituel, les feuilles de copie, les impressions, l'imprimante, etc. Le montant est attribué forfaitairement par élève, c'est donc proportionnel au nombre d'élèves, et il y a une attribution complémentaire par section qui dépend de la nature de la classe selon si elle est spécialisée ou non. Les subventions sont donc attribuées en fonction de ces classes ;
- Les ajustements qui sont nécessaires du fait qu'une classe peut être créée (impliquant un nombre d'élèves en plus) et donc ces élèves supplémentaires touchent une subvention et, s'agissant d'une classe en plus, il y a aussi des locaux en plus, donc il faut aussi aménager des locaux supplémentaires via des crédits spéciaux, adaptés à ces augmentations de surfaces occupées. Les attributions se font aussi par élève et en fonction de la nature de la classe qui s'ouvre ;
- Les subventions concernant les coopératives scolaires comme l'organisation des fêtes d'école, des sorties. Il s'agit d'évaluer en fonction d'un barème qui dépend du nombre d'élèves et d'un forfait spécial par école, selon les classes et les sections.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 26 - 3488 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres – Direction de l'Enfance

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Il s'agit de subventions pour les associations gestionnaires d'établissement qui accueillent les jeunes enfants. Ce sont des reconductions de subventions habituelles.

Je profite d'avoir la parole sur le sujet de la petite enfance pour vous informer qu'une grande campagne de recrutement va être lancée. Il y a plus de 100 postes à pourvoir donc il est très compliqué pour les établissements d'accueil de jeunes enfants de recruter, de trouver des profils, donc parlez-en autour de vous.

Béatrice GAILLIOUT : Ce recrutement d'une centaine de postes est primordial car il s'agit de métiers sous tension depuis de nombreuses années. Il y a une vingtaine d'années, nous avions plus de 1 500 personnes qui se présentaient au concours pour 65 places, et aujourd'hui, vous avez toujours le même nombre de places mais avec très peu de personnes qui se présentent car ce sont des métiers qui n'ont pas été valorisés, uniquement féminins. En 2003, j'avais eu une promotion avec 7 garçons sur 65, c'était la seule et unique fois. Pour le métier d'éducateur pour jeunes enfants, n'en parlons pas. Par ailleurs, la Région a abandonné les formations du sanitaire et du social. Nous voterons favorablement pour le dossier en question.

Nadine GEORGEL : Juste un petit mot concernant les ressources humaines. L'Adjoint aux ressources humaines Laurent BOSETTI, conjointement avec le Maire de Lyon, met un accent particulier sur la revalorisation des rémunérations et des carrières dans ce secteur que l'on sait fortement féminisé et c'est aussi un enjeu fort d'égalité salariale hommes/femmes et de revalorisation des carrières.

Béatrice GAILLIOUT : Je suis ce dossier car je suis en comité technique. Il est indispensable de recruter. Le problème majeur concerne la manière dont va se passer le recrutement car il y aura un nombre insuffisant de candidats. Nous retrouvons la même problématique pour la police municipale.

Nadine GEORGEL : La Ville de Lyon recrute dans différents secteurs et sur différents postes. La Mairie du 5^e recrute également et aimerait un vivier de candidats plus important sur certains postes.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 22 h 05.